

# SACD

**RAPPORT ANNUEL**  
pour l'exercice 2010

[www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)

# www.sacd.fr

LE SITE QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

Outil indispensable au service des auteurs et des utilisateurs des œuvres, le site donne accès à toutes les ressources en ligne de la Société.

## AUTEURS

les démarches à accomplir, selon votre profil, tant pour l'audiovisuel que le spectacle vivant

## UTILISATEURS

tout ce qu'il faut savoir pour diffuser ou représenter une œuvre

## LE DROIT D'AUTEUR

les principes généraux et les applications pratiques

## L'ACTUALITÉ

les positions et réactions de la SACD et les dossiers qui s'y rapportent

## LES SOUTIENS

proposés par l'action culturelle dans chacune des disciplines, les actions de formation continue en partenariat avec différents organismes, les prix

## LES RENDEZ-VOUS

culturels, les manifestations, avec des photos et des vidéos

## LES BLOGS

où s'expriment les coups de gueule, les coups de cœur

## LES PETITES ANNONCES

professionnelles pour promouvoir votre actualité, proposer des stages, des offres d'emplois



## AUTEURS MEMBRES, CONSULTEZ VOTRE ESPACE

Un accès membre vous est réservé qui vous permet d'accéder à des informations personnalisées telles que

- La consultation de vos bordereaux
- Les attestations de revenus
- Les avantages (voyages, spectacles, revues, sport...) qui vous sont accordés
- La modification de votre email

## ET TOUJOURS SUR LE SITE

- Le glossaire
- La FAQ
- Le téléchargement des documents
- L'abonnement à la newsletter

ET BIEN D'AUTRES RUBRIQUES À CONSULTER EN PERMANENCE

# SOMMAIRE

Éditorial du président et du directeur général..... p. 2

**1**

**Conseil d'administration et commissions 2010/11** ..... p. 5

Conseil d'administration  
Délégué aux affaires juridiques  
Commission de contrôle du budget  
Commission du droit de communication  
Comité belge  
Comité canadien

**2**

**Fonctionnement et vie sociale de la SACD en 2010** ..... p. 11

Une société gérée par et pour les auteurs  
Une entreprise vivante et tournée vers l'avenir  
La gestion en 2010 d'une année exceptionnelle

**3**

**Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger** ..... p. 23

Les actions politiques : en France, en Europe et à l'international  
Défense professionnelle et relations avec les utilisateurs du répertoire  
Coopérations internationales

**4**

**Les missions économiques, sociales et culturelles de la SACD** ..... p. 31

La mission économique : perceptions et répartitions en 2010  
La mission sociale : implication au service des auteurs, actions permanentes  
La mission culturelle : action culturelle, manifestations, promotion, prix

**5**

**Les chiffres 2010 de la SACD** ..... p. 47

Statistiques de perception et répartition  
Compte de gestion  
Bilan  
Détail sur les activités sociales et culturelles  
Liste des organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives  
Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

# ÉDITORIAL



Pascal Rogard



Laurent Heynemann

Cet éditorial, co-signé par le président et le directeur Général de votre Société, débute par une autosatisfaction qui – nous l'espérons – ne vous agacera pas. C'est en effet la première fois que notre Société dépasse le cap des 200 millions d'euros de perceptions, lesquelles atteignent 220 millions d'euros, soit une augmentation de 25%. Le plus remarquable est que, hors éléments exceptionnels, sur lesquels nous reviendrons, nous avons accru nos perceptions de 15%. Ce qui signifie que dans un monde en évolution très rapide, votre Société est capable de s'adapter.

Les nouveaux médias sont pour beaucoup dans la croissance de nos résultats. Nous devons, bien sûr, les amener à signer avec nous des accords généraux pour que les œuvres qui s'y diffusent de façon licite rémunèrent leurs auteurs, mais nous devons aussi agir politiquement pour que leur rôle de diffuseurs s'accompagne d'obligations d'investissement dans la production des œuvres.

La perception et la gestion de nos droits, ne vont pas sans la défense politique et institutionnelle de la création. Ces deux axes ont été à la base de nos travaux l'an passé.

Ainsi, grâce à nos actions conjointes avec les associations d'auteurs, de réalisateurs et les producteurs, nous avons obtenu que le rachat par TF1 de TMC et NT1 se traduise par une contribution améliorée au financement des œuvres patrimoniales.

Nous nous sommes attachés à régulariser tous les contrats généraux qui n'avaient pas encore été signés et avons pu multiplier par 5 nos perceptions provenant des chaînes de la TNT.

De même, la SACD, la SACEM, la SCAM et l'ADAGP ont conclu en 2010 avec Orange, pour son activité de distributeur de programmes de télévision dans le cadre de ses offres dites « multiple play », un accord couvrant les années 2006 à 2010. Une partie de nos perceptions exceptionnelles de 2010 est liée à ce rattrapage. De nouvelles négociations concernant les exploitations pour les années 2011 et suivantes sont en cours.

Constatant par ailleurs que la France est l'un des pays au monde où l'activité de retransmission des œuvres sur les réseaux ADSL, comme le câble et le satellite, s'est le plus développée, nous avons obtenu qu'elle donne lieu à versement de droits d'auteurs. Nous en ressentons chaque année les répercussions positives, tant pour la création que pour la valorisation de nos droits. Nous avons également poursuivi nos actions auprès des pouvoirs publics afin que les services Internet communautaires, dont la stratégie commerciale est de plus

en plus fondée sur la diffusion de « contenus professionnels » (nos œuvres), soient eux aussi les financiers de la création nationale.

Nous avons aussi réussi à signer un accord historique avec Google-YouTube, en matière de rémunération des auteurs. Historique parce qu'une entreprise établie aux États-Unis a accepté notre système de droit d'auteur. Historique parce que nous démontrons ainsi que notre droit d'auteur s'adapte à la diffusion des œuvres sur tous les réseaux. Et – nous tenons à le répéter encore – cet accord réserve expressément le droit des producteurs de décider de la présence ou non des films de leur catalogue sur ce service.

Pour un autre site communautaire, Dailymotion, nous avons adopté un barème de répartition des sommes collectées depuis la signature de l'accord.

Nous sommes également en discussion avec toutes les chaînes de télévision pour régulariser l'activité de leurs sites Internet et leur appliquer le taux des droits d'auteurs. Et parce qu'il relève également de notre mission d'accompagner la naissance de nouvelles formes d'expression, nous avons créé le fonds SACD Fictions 2.0. Il a pour vocation d'aider les auteurs débutants ou confirmés à passer de l'écriture au pilote de séries en proposant ainsi un projet plus abouti aux producteurs et diffuseurs.

Les positions récentes des instances européennes sur le droit d'auteur, la remise en cause de certains acquis sur le plan des rémunérations, la fragilité du secteur de la création, ont rendu nécessaire la mise en place d'une organisation d'envergure européenne pour promouvoir et défendre les intérêts et les droits des auteurs audiovisuels : la SAA a été officiellement lancée en mai 2010. Basée à Bruxelles, elle regroupe 24 sociétés d'auteurs audiovisuels dans 17 pays européens et a pour vocation la promotion et le renforcement des droits des créateurs audiovisuels auprès notamment des instances européennes. Membre fondateur de la SAA, la SACD a été élue au Conseil d'administration.

L'une des obligations du groupe France Télévisions vise à assurer un programme de formation pour les auteurs, notamment dans le domaine du développement de séries. L'accord signé entre France Télévisions, la SACD, la SCAM, le SPFA, le SPI et l'USPA prévoit la possibilité de prise en charge financière de stages de formation continue au bénéfice d'auteurs professionnels par FTV : 20 auteurs professionnels dans le secteur audiovisuel ont pu bénéficier de stages de formation continue en début d'année 2011.

Mission première de notre Société, nous avons enfin négocié un nouveau contrat général de représentation avec le Groupe France Télévisions. La constitution de

France Télévisions en entreprise unique a conduit ce diffuseur à renégocier et à fusionner ses différents contrats au nom du groupe. La novation vient essentiellement du fait que pour la première fois les sociétés SACD, SCAM et ADAGP sont allées seules, sans la SACEM, négocier un nouveau contrat général avec FTV.

Fin 2010, nous avons dû faire preuve d'une mobilisation exceptionnelle aux côtés de Canal+, afin que le gouvernement revienne sur son projet d'augmentation du taux de TVA sur les offres de ce groupe. L'augmentation de la TVA de 5,5 % à 19,6 %, qui a par ailleurs été appliquée aux opérateurs de téléphonie et réseaux ADSL, constituait un risque majeur de diminution des droits d'auteurs et des obligations d'investissement. Là encore, nous avons fait la preuve de l'indispensable présence de la SACD sur le terrain politique.

Après la publication de différents rapports du ministère de la Culture sur la remontée des droits dans le domaine des œuvres cinématographiques, ainsi que de l'étude de René Bonnell, la SACD réclamait une plus grande transparence de la part des producteurs de films dans le suivi de l'exploitation des œuvres après leur sortie en salle. Un accord signé le 16 décembre dernier entre l'ARP, la GUILDE, la SACD, la SCAM, la SCELFF, la SRF, le SFAAL (syndicat représentant les agents), l'APC, l'API et le SPI, étendu depuis à toute la filière, est le premier de ce genre en France : il met fin à la relative opacité de ces définitions dans les contrats individuels.

Mis en évidence par l'OPCA (Observatoire Permanent des Contrats Audiovisuels), les versements d'avances, à valoir, moins avantageux pour la rémunération des auteurs, se sont généralisés, puisque seuls éligibles au crédit d'impôt. Le nouveau dispositif législatif, inspiré par la SACD, va permettre l'intégration de toutes les rémunérations des auteurs, sans distinction aucune, et nous l'espérons renforcer le poids et la part des primes dans les rémunérations versées aux auteurs par les producteurs de cinéma et d'audiovisuel.

Si l'on regarde nos perceptions, on peut dire que le spectacle vivant s'est bien porté en 2010. En observant de plus près, on voit là encore que des rattrapages ont été opérés, sur Paris dans le domaine de l'opéra, en région grâce à la mise en œuvre de relances automatiques générées par notre nouvel outil informatique. Nous savons aussi que la formidable progression à Paris, + 31 %, si l'on exclut les rattrapages, se concentre sur quelques œuvres qui ont réuni la majorité des spectateurs. Mais, comme le préconisent nos partenaires du théâtre privé, nous n'allons pas nous lamenter et au contraire célébrer cette belle année en général.

Le budget de l'État ne participe qu'à hauteur d'environ 30 % du financement du spectacle vivant sur toute la France. Le reste provient des collectivités territoriales et locales. Aussi, avons-nous très fortement défendu auprès des parlementaires, lors du vote du projet de loi sur la réforme territoriale, l'adoption d'un amendement confortant le droit pour toutes les collectivités de pouvoir investir dans la culture.

En interne, le spectacle vivant a fait l'objet d'une attention toute particulière depuis juin 2010. Nous avons engagé une réflexion sur notre système de perception, et plus particulièrement sur notre réseau mixte SACEM-SACD en province.

La France est un pays où le marché commercial ne commande pas seul les flux économiques de l'audiovisuel. C'est la loi qui oriente.

Les règlements, les décrets, l'obligation d'investissement, les quotas de diffusion harmonisent, conduisent, encadrent et régulent notre activité.

C'est la loi qui impose aux chaînes de télévision un pourcentage de leur chiffre d'affaires dans l'investissement sur nos œuvres.

C'est la loi qui détermine le fait que les primes d'inédit sont maintenant comptabilisables dans le crédit d'impôt. C'est la loi qui régule les autorisations d'émettre sur de nouveaux canaux en échange d'obligations de productions.

C'est la loi qui oblige les fournisseurs d'accès à Internet à cotiser vers la création.

Et cette loi, ces conventions, ces réglementations sont souvent le fruit de notre capacité de conviction et de persuasion et parce que nous apparaissons, à juste titre, comme les avocats, non de nos intérêts sectoriels, mais d'une amélioration commune du secteur de la culture et de la création.

La SACD est forte parce qu'elle est multiple. Sa légitimité provient directement de l'éventail de ses répertoires et lorsque nous nous présentons devant les élus du peuple, députés ou sénateurs, devant les fonctionnaires des ministères ou même devant les plus hautes autorités de l'État, nous portons en nous cette légitimité culturelle large, multiple, qui prouve notre attachement à l'intérêt général, parce que nous sommes une société d'auteurs (uniquement d'auteurs) et que nous sommes d'horizons diversifiés.

L'amélioration du sort de tous les auteurs est liée à notre capacité d'intervention politique, notre force de conviction pour influencer la réglementation et inspirer la loi.

Et notre action est justement légitimée par la présence de tous nos répertoires solidaires, représentés autour de la table du Conseil d'Administration de la SACD. ■



# CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS

2010/2011

Des auteurs élus  
au service de leurs confrères



## PARTIE 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET COMMISSIONS 2010/11

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2011

Partiellement renouvelé chaque année, le Conseil d'administration se réunit une fois par mois en séance plénière (et une autre fois en commissions spécialisées par répertoire) et décide - en accord avec le président et le directeur général - tous deux co-gérants, de la politique de la Société.

**PRÉSIDENT :**

Laurent Heynemann

**VICE-PRÉSIDENTS :**

Georges Werler, premier vice-président, *mise en scène*

Sophie Deschamps, *télévision*

Louis Dunoyer de Segonzac, *musique*

Jean-Paul Farré, *théâtre*

Michel Favart, *télévision*

Bertrand Tavernier, *cinéma*

**ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS :**

Régine Chopinot, *danse*

Dominique Houdart, *arts de la rue*

Jean Larriaga, *radio*

Benjamin Legrand, *animation*

Jérôme Thomas, *arts du cirque*

**ADMINISTRATEURS :**

Jean-Paul Alègre, *théâtre*

André Buytaers, *président du Comité belge*

Denise Chalem, *théâtre*

Joëlle Goron, *télévision*

Philippe Hersant, *musique*

Nicole Jamet, *télévision*

Marc Jolivet, *théâtre*

Gérard Krawczyk, *cinéma*

Pascal Lainé, *télévision*

Christine Laurent, *cinéma*

Jean-Louis Lorenzi, *télévision*

Eduardo Manet, *théâtre*

Christine Miller, *télévision*

Charles Nemes, *télévision*

Dominique Probst, *musique*

Bernard Stora, *télévision*

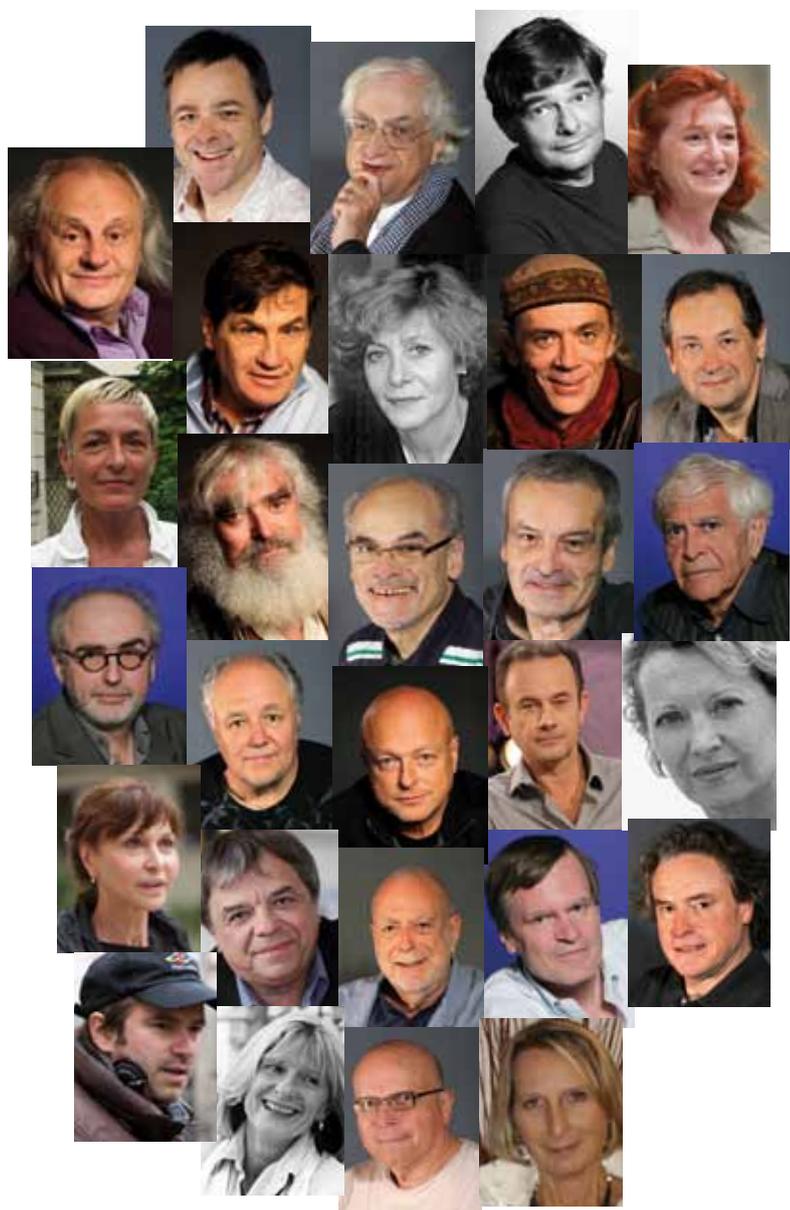
Patrice Sauvé, *président du Comité canadien*

**CONSEILLER  
POUR LA CRÉATION INTERACTIVE :**

Alain Le Diberder



(photos : E.R. Espalieu)

**Le Conseil d'administration**

(photos : E.R. Espalieu, Agence Enguerand, Manuelle Toussaint/Gamma, Pierre-Jean Rey, Michel Leroy RTBF)

**ACTION SOCIALE :**

Jean-Paul Alègre, *théâtre*  
 Pascal Lainé, *télévision*  
 Benjamin Legrand, *animation*

**PRIX :**

Joëlle Goron, *télévision*  
 Nicole Jamet, *télévision*

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES JURIDIQUES :**

Claude Brulé



(photo: D.R.)

**COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET**

**PRÉSIDENT :**

Michèle Laurence, *audiovisuel*

**VICE-PRÉSIDENT :**

Elie Pressmann, *spectacle vivant*

**RAPPORTEURS :**

Sylvie Coquart, *audiovisuel*  
 Roger Kahane, *audiovisuel*  
 Catherine Tullat, *audiovisuel*

**COMMISSAIRES :**

Brigitte Bladou, *spectacle vivant*  
 Nelly Kaplan, *audiovisuel*  
 Jonathan Kerr, *spectacle vivant*  
 Joëlle Richetta, *spectacle vivant*



La Commission de contrôle du budget

La Commission de contrôle du budget se réunit chaque mois pour suivre avec l'administration de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'assemblée générale.

## PARTIE 1

# CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS 2010/11

### COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

**PRÉSIDENTE :**

Caroline de Kergariou, *audiovisuel*

**MEMBRES :**

Charles Charras, *spectacle vivant* (†)

André Grall, *audiovisuel*

Jean-Pierre Vergne, *audiovisuel*

Cette commission spéciale qui se réunit chaque trimestre, peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés à l'article 35 § 3 et 4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à chaque assemblée.



La Commission du droit de communication

### COMITÉ BELGE

**PRÉSIDENT :**

André Buytaers, *audiovisuel*

**VICE-PRÉSIDENT :**

Claude Enuset, *dramatique, lyrique*

**MEMBRES :**

Julie Annen, *dramatique, lyrique*

Jean-Pierre Berckmans, *télévision, cinéma*

Michel Bernard, *mise en scène*

Gabrielle Borile, *télévision, cinéma*

Bernard Breuse, *dramatique, lyrique*

Priscille Cazin, *radio*

Bernard Cogniaux, *dramatique, lyrique*

Olivier Coyette, *dramatique, lyrique*

Jacques De Decker, *dramatique, lyrique*

Jean-Luc Goosens, *cinéma, télévision*

Bernard Halut, *cinéma, télévision*

Yves Hanchar, *cinéma, télévision*

Fernando Martín, *chorégraphie*

Pierre Santos, *multimédia*

Patrice Toye, *conseillère auteurs néerlandophones*



Le Comité belge  
et le délégué général pour la Belgique : Frédéric Young  
(photos : Michel Leroy/RTBF, Maison des auteurs, Pierre Bodson,  
Gilles Buyck, Benoît Mainguet, Jean- Luc Lossignol)

## COMITÉ CANADIEN

### PRÉSIDENT D'HONNEUR :

Gilles Carle (†)

### PRÉSIDENT :

Patrice Sauvé, *télévision*

### VICE-PRÉSIDENT :

Patrick Lowe, *télévision*

### MEMBRES :

Denys Arcand, *cinéma*

Diane Cailhier, *télévision*

Marie Chouinard, *scène*

Luc Dionne, *télévision*

François Gingras, *télévision*

Marie-France Landry, *télévision*

André Mélançon, *cinéma*

Maryse Pelletier, *scène*

Benoît Pilon, *cinéma*

Johanne Prigent, *cinéma*

Pierre-Michel Tremblay, *télévision*



Les Comités belge et canadien, dont les membres sont élus par l'assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada et sont renouvelés partiellement chaque année, participent à la définition de la politique générale de la Société et disposent des prérogatives nécessaires pour sa mise en œuvre sur leurs territoires. Leurs présidents respectifs siègent au Conseil d'administration de la Société.

### Le Comité canadien

et la déléguée générale pour la Canada : Elisabeth Schlittler

(photos : Laurence Labat)





# FONCTIONNEMENT ET VIE SOCIALE EN 2010

Une structure vivante dédiée  
aux auteurs

## PARTIE 2

FONCTIONNEMENT  
ET VIE SOCIALE EN 2010UNE SOCIÉTÉ GÉRÉE  
PAR ET POUR  
LES AUTEURSL'ACTIVITÉ DES INSTANCES  
STATUTAIRES

Ainsi qu'en témoignent les listes qui figurent au précédent chapitre, les auteurs sont très impliqués et présents dans la gestion et le contrôle de la SACD.

## » En France

Dans le cadre de son fonctionnement, alternant désormais ses débats (une séance sur deux) entre « commissions spécialisées » par répertoire (Spectacle vivant et Audiovisuel) et séance plénière et décisionnaire une fois par mois, le Conseil d'administration a poursuivi en 2010 avec la Direction générale une politique visant, tant sur le plan interne qu'externe, à défendre les intérêts des créateurs dans un environnement en évolution très rapide sur les plans techniques et fonctionnels, et à faire évoluer la Société pour la rendre toujours plus efficace au service des auteurs et des utilisateurs de son répertoire.

Sous l'impulsion de Laurent Heynemann qui a succédé en juin 2010 à Jacques Fansten, comme président de la Société, et avec le soutien de Georges

Werler – qui a succédé de la même manière à Didier Long – en tant que 1<sup>er</sup> vice président, le travail s'est orienté sur plusieurs axes principaux :

- la recherche d'une implication financière des nouveaux médias audiovisuels (TNT, réseaux ADSL, sites communautaires, VàD) dans la création et la diffusion d'œuvres écrites, réalisées et produites en France,
- la promotion de la gestion collective des droits auprès de ces médias, au travers de la régularisation de contrats généraux fixant les conditions de rémunération des auteurs pour l'exploitation de leurs œuvres, et de la mise en place de barèmes permettant la répartition des droits collectés,
- la faisabilité d'une plateforme de sociétés d'auteurs audiovisuels européens permettant la mise en place d'un guichet unique d'accès aux droits des auteurs pour les utilisateurs européens,
- la signature de divers accords avec France Télévisions (nouveau contrat général de représentation, accord sur la formation continue des auteurs, indemnisation des scénaristes touchés par les nouvelles orientations du groupe en matière de programme),
- le renforcement de la transparence des comptes dans le secteur du cinéma et la mise en place par les pouvoirs publics de mesures financières (compte de soutien automatique) ou fiscales (crédit d'impôt

audiovisuel) en faveur des auteurs de films,

- le traitement des dissensions sur le partage des droits entre scénaristes et réalisateurs, après le rejet de la plainte déposée par ces derniers devant l'Autorité de la Concurrence, par la création de deux forfaits séparés, assortis de barèmes distincts,
- et enfin, dans le domaine du spectacle vivant, le lancement d'une réflexion sur notre système de perception, notamment en province.

S'agissant de la création de forfaits (ou « paniers ») séparés pour les scénaristes et les réalisateurs, cette proposition – qui concerne uniquement les œuvres de fiction télévisuelles, et ne porte donc pas sur les œuvres d'animation, ou les films de cinéma – a été votée par le Conseil d'administration, qui la soumet à la validation de l'assemblée générale de 2011. Elle vise à mettre fin à la situation antagoniste entre ces deux catégories d'auteurs, née après la suppression du « droit image » en 1994 (qui rémunérait alors les réalisateurs pour la partie « auteur » de leur travail) lorsque la rémunération qui a été accordée à ces derniers (10 % ou 20 % – selon les cas – des droits revenant à l'œuvre) a été prise sur la part auparavant dévolue aux seuls scénaristes. La séparation des forfaits revenant à chacun – telle que proposée – est assortie de la mise en



Le Conseil d'administration (Photo : Charles Nemes)



L'accueil des nouveaux sociétaires (DR)

# DES AUTEURS TRÈS IMPLIQUÉS DANS LA GESTION ET LE CONTRÔLE DE LA SACD

place d'un barème de répartition des droits revenant aux réalisateurs, qui permet à ces derniers de valoriser les contributions selon leurs propres critères, et d'un abondement temporaire de nature à lisser les effets de cette réforme.

## › En Belgique

Sous la présidence d'André Buytaers, et avec le concours de Frédéric Young, délégué général pour la Belgique, le Comité belge s'est fortement mobilisé sur divers dossiers concernant la distribution des services de télévision (conclusion d'accords avec tous les opérateurs, sauf Telenet, filiale du groupe américain Liberty Global, avec lequel un conflit est engagé), la défense de la gestion collective dans le cadre des échanges sur Internet, et la numérisation des œuvres patrimoniales (archives de la RTBF notamment).

Le Comité belge a enfin poursuivi une importante activité de communication vers les auteurs, de contacts avec la profession et de développements très positifs de ses divers programmes d'action culturelle – et en particulier les bourses et prix aux auteurs et de multiples actions au sein des festivals.

## › Au Canada

Le Comité canadien présidé par Patrice Sauvé, et la déléguée générale pour le Canada, Elisabeth Schlittler, se sont principalement mobilisés contre les modifications défavorables aux créateurs contenues dans un nouveau projet de loi sur le droit d'auteur, qui remet en cause les systèmes reposant sur la gestion collective.

Dans l'environnement hybride que connaît depuis toujours le Canada, entre droit d'auteur et copyright, la SACD constate avec l'avènement des nouvelles plateformes de diffusion, une volonté de plus en plus affirmée de modifier le système existant au détriment du droit d'auteur. Cela rend d'autant plus

important son travail d'information auprès des auteurs, de leurs agents et des producteurs, et son implantation dans tous les secteurs de la création au Québec, notamment par ses divers projets d'action culturelle : aides individuelles au travers des « Bourses SACD », Atelier Grand Nord pour l'audiovisuel et CEAD (Centre des auteurs dramatiques) pour la création théâtrale jeune public, « Bibliothèque virtuelle Gilles Carle » désormais opérationnelle, etc...

## LA VITALITÉ DE LA SOCIÉTÉ : ADHÉSIONS ET PROMOTIONS EN 2010

### › Les nouveaux auteurs membres

La SACD a accueilli en 2010, 1567 nouveaux auteurs qui ont acquis la qualité d'adhérent, soit 0,71 % de plus qu'en 2009.

Leur grande majorité est de nationalité française (80,2 %), le reste se partageant entre des auteurs belges (7,8 %), canadiens (2,8 %) ou d'autres nationalités, francophones ou non (9,2 %).

Comme les années antérieures, les deux tiers sont des hommes, et en matière d'âge, la tranche des 30-50 ans représente 65,7 % des adhésions de l'année. Compte-tenu des 85 démissions, la SACD compte au 31/12/2010, **51 393** associés (tous grades sociaux confondus).

### › Leur répertoire

Les auteurs adhèrent à la Société à l'occasion de la première représentation ou diffusion d'une œuvre pour 65 % au titre du spectacle vivant, 35 % au titre de l'audiovisuel.

### › Les promotions : les nouveaux sociétaires et sociétaires-adjoints

359 adhérents ont accédé au grade de sociétaire-adjoint. La SACD en compte donc aujourd'hui **3 422** (+ 2,61 % par rapport à 2009).

272 sociétaires adjoints ont, quant à eux, été promus au grade de sociétaire en 2010. Leur nombre au 1<sup>er</sup> janvier 2011 atteint **5 017** (+ 5,73 % par rapport à 2009).

Ainsi se poursuit, par l'effet des différentes réformes statutaires entreprises depuis 15 ans ou de l'abaissement du plancher d'affiliation à l'AGESA intervenu en 2001, l'évolution des promotions annuelles et, tant par l'accès à l'éligibilité que par l'élargissement du corps électoral qui en résulte, le renforcement de la représentativité démocratique du Conseil d'administration.

## LES CONDITIONS D'ACCÈS AU SOCIÉTARIAT :

Pour être admis au grade de **sociétaire** au 1<sup>er</sup> janvier 2010, les auteurs et compositeurs devaient justifier cumulativement au 31 décembre 2009 :

- d'un répertoire constituant **5000 parts**,
- d'un cumul de droits nets perçus égal ou supérieur à **23 679 euros**,
- d'une ancienneté de deux ans au grade social de **sociétaire-adjoint**.

Pour établir cette promotion, 1082 dossiers ont été examinés. 272 auteurs remplissaient les critères et ont été promus.

## PARTIE 2

# FONCTIONNEMENT ET VIE SOCIALE EN 2010

### UNE ENTREPRISE VIVANTE ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

Société civile gérée par et pour les auteurs, la SACD est aussi - autour de Pascal Rogard directeur général, de Janine Lorente, directrice générale adjointe, et du Comité de direction - une entreprise de plus de deux cents collaborateurs très attachés à la Société et passionnés par leur mission au service des auteurs.

### L'OUVERTURE D'UN NOUVEAU CHANTIER STRATÉGIQUE : PRISME

À l'issue d'une étude engagée depuis juin 2010 sur notre organisation en matière de gestion des droits en spectacle vivant, des plans d'actions visant à en améliorer le fonctionnement sont en cours d'élaboration dans le cadre d'un projet dénommé PRISME.

Ce projet lancé en janvier 2011 regroupe une quinzaine de thèmes spécifiques dont les objectifs principaux sont la fluidité des autorisations, le raccourcissement des délais de paiement des auteurs, et l'amélioration globale de la gestion fonctionnelle et administrative, dans la perspective d'une meilleure qualité du service apporté aux auteurs dans l'exercice de notre principale mission : la perception et la répartition de leurs droits.

Ce projet, qui associe de façon transversale plusieurs directions et services du siège ainsi que le réseau de délégations régionales en province, doit aboutir dans le courant de l'année 2011.

### L'ÉVOLUTION DE NOTRE SYSTÈME D'INFORMATION (SI)

Notre système d'information PIMENT est en production depuis deux ans.

Il a d'ores et déjà permis de réaliser des gains de productivité :

- en matière de spectacle vivant, où



Le Comité de direction (Photos : E.R. Espalieu, Agence Enguerand)

son implantation explique pour partie l'augmentation des perceptions en 2010 (collecte accélérée des recettes, délai de facturation réduit, meilleur suivi et recouvrement des encaissements),

- en audiovisuel où l'import des programmes et la reconnaissance automatisée des œuvres diffusées a permis de raccourcir le délai de répartition des chaînes thématiques du câble, ainsi que la mise en ligne, sur l'espace membre du site Internet, de divers documents destinés aux auteurs, consultables et téléchargeables (bordereaux de droits, factures TVA, etc.).

Après la France et la Belgique en 2009, PIMENT a été implémenté en 2010 au sein de notre délégation au Canada, où il a modifié avantageusement certaines procédures administratives.

Pour les deux années à venir, la SACD va poursuivre l'amélioration de son système d'information, au travers de nombreux

projets, d'ores et déjà planifiés et mis en route, qui visent le développement d'un portail « usagers » (pour les entrepreneurs de spectacle vivant) et l'enrichissement de son outil interne dans un sens favorisant la simplification des opérations de gestion, l'automatisation des traitements, le pilotage de l'activité et la mise en place d'un contrôle « qualité ».

### LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS (GED)

Depuis 2009, la SACD a entrepris pour ses activités « cœur de métier » l'implantation au sein de ses directions opérationnelles, d'une gestion électronique de documents destinée à fluidifier le traitement des dossiers, rendre l'information plus facilement accessible et limiter aux exigences légales ou administratives la circulation et le stockage des documents sous forme papier.

# DES COLLABORATEURS TRÈS ATTACHÉS À LA SOCIÉTÉ ET PASSIONNÉS PAR LEUR MISSION AU SERVICE DES AUTEURS

À la Direction de l'audiovisuel, choisie comme secteur pilote pour travailler sur des dossiers complètement dématérialisés, ont été numérisés plus de 26 000 dossiers et près de 650 contrats généraux, désormais consultables dans l'outil « GED ». Depuis mai 2011 le flux de documents entrants est traité de manière totalement électronique.

Le projet GED doit se poursuivre sur 2011 avec le passage en traitement dématérialisé d'autres « process » de gestion cœur de métier (adhésion / déclaration / autorisation / perception / répartition et paiement), concernant tant le secteur audiovisuel que le spectacle vivant.

## LE RÉSEAU DE PERCEPTION EN PROVINCE

Encadré par la Direction de la gestion des droits et du réseau (DGDR), le réseau d'environ 75 collaborateurs en province (y compris la région parisienne) qu'à l'exception de trois villes (Lyon, Nantes et Nice) la SACD partage avec la SACEM, assure pour le spectacle vivant la détection des séances et la perception des droits afférents aux exploitations en dehors de Paris.

Comme indiqué plus haut, son organisation et son fonctionnement font l'objet de réflexions dans le cadre du projet « PRISME » et ces collaborateurs sont fortement impliqués dans plusieurs des chantiers mis en œuvre dans le cadre de ce projet.

## LES DÉLÉGATIONS BELGE ET CANADIENNE

En **Belgique**, l'action de la délégation générale de la SACD s'est prioritairement axée sur les dossiers de distribution des œuvres et d'échanges sur Internet évoqués plus haut, mais aussi le renouvellement des contrats généraux avec des diffuseurs télévisuels et de

nouveaux médias (tels que VMMA, SBS, Prime), et avec la VRT, la stabilisation des perceptions en matière de vidéo à la demande (auprès des plateformes Belgacom, LG-Telenet et Tecteo-Brutélé), et la modernisation des tarifs concernant les licences légales (copie privée, reprographie et prêt public).

La délégation s'est également investie sur le plan interne dans la modernisation de la communication de la SACD en Belgique, et la mise en ligne du nouveau site de la Maison des auteurs-SACD [www.bela.be](http://www.bela.be), ainsi que sur le perfectionnement – en lien avec les services du siège à Paris – des procédures de perception et répartition aux auteurs résidant en Belgique.

Sur le plan externe, la SACD en Belgique s'est investie dans de nombreux débats de politique culturelle, ainsi que dans plusieurs conseils institutionnels concernant le droit d'auteur, l'audiovisuel, les arts de la scène et les archives privées.

Au **Canada**, où la situation de la SACD est plus délicate dans l'environnement anglo-saxon du copyright, la délégation – qui fonctionne dans le cadre d'une filiale à 100 %, la « SACD Limitée » – a néanmoins poursuivi ses négociations de licences avec les nouvelles plateformes de diffusion audiovisuelle et la renégociation de contrats échus avec plusieurs chaînes. Toutefois, aux termes de négociations infructueuses avec des radiodiffuseurs francophones installés en Ontario, des procédures judiciaires ont été engagées, qui sont encore en cours.

Outre les activités générées par l'action culturelle, son implication au spectacle vivant dans la gestion individuelle de près de 200 exploitations professionnelles et amateurs, et son travail de promotion d'auteurs européens auprès des lieux de la création québécoise, ont permis à notre délégation de voir localement progresser en 2010 le nombre d'adhésions, de déclarations d'œuvres au répertoire et d'auteurs canadiens rémunérés par la SACD.



[www.bela.be](http://www.bela.be)

## PARTIE 2

# FONCTIONNEMENT ET VIE SOCIALE EN 2010

### LA GESTION EN 2010 D'UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE

Après une année 2009 qui s'était déroulée sur fond de crise économique, la gestion de l'exercice 2010 a été marquée pour la SACD par des éléments favorables significatifs dont on retrouve la trace dans les comptes de la Société (cf. Chapitre 5. La SACD en chiffres), et qui en font une année exceptionnelle :

- l'importance des perceptions (en hausse de 25 % par rapport à 2009) et l'excédent de prélèvements statutaires de près de 3 M€ qui en est résulté, lequel a été remboursé aux auteurs,
- la cession en cours d'année par la Société de sa participation dans la SDRM (Société pour le droit de reproduction mécanique), qui a généré une plus-value importante et accru très sensiblement les produits financiers,
- et enfin les décisions prises par le Conseil d'administration dans le contexte de cet exercice très favorable en termes de produits, de constituer diverses provisions et de renforcer les moyens de son action sociale.

Concrètement, la gestion 2010 doit donc s'analyser à la lumière de ces éléments hors normes, sinon à proprement parler « exceptionnels » sur le plan comptable, qui ont généré une hausse de nos ressources et de nos charges de plus de 21 %.

### LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Comme c'est le cas depuis l'an passé, la présentation en un compte unique de la gestion générale et des actions sociales et culturelles, intègre désormais les produits et charges affectées à ces dernières dans les rubriques « autres ressources » (C) ou « autres charges d'exploitation » (D) (cf. détail au chapitre 5) et supprime les transferts de

charges et produits qui figuraient dans l'ancienne présentation (à l'exception de la récupération partielle des charges de gestion de l'action culturelle, et du transfert de produits financiers liés aux ressources d'action culturelle).

Du côté des **ressources**, on note :

- la forte hausse (+12,8 %) des ressources affectées au cantonnement des libéralités allouées aux auteurs retraités ou préretraités, grâce à la fois à la progression (+10,5 %) de la CCSA (contribution à caractère social et administratif) qui suit celle des perceptions spectacle vivant en France et Belgique, et à la hausse conjointe (+23 %) des perceptions issues du domaine public, les autres produits finançant en partie l'action sociale demeurant stables,
- et la stabilité des ressources d'action culturelle, consécutive aux évolutions antagonistes de la copie privée sonore ou audiovisuelle (en hausse respective de 12,7 et 7,3 %), d'une part, et des droits « irrépartissables » affectés conformément à la loi, ainsi que des produits financiers transférés à l'action culturelle (en baisse très nette et respective de 35 % d'une part et 60 % d'autre part).

Du côté des **charges**, on remarque :

#### ◆ qu'en matière sociale

- le montant des « allocations complémentaires » versées aux auteurs s'accroît de plus de 120 % par rapport à 2009, car y figurent conjointement :
  - le montant des libéralités ainsi allouées aux auteurs au titre de 2010, en hausse de 12,8 %, rigoureusement identique à celle des ressources « cantonnées » qui lui sont affectées,
  - et le montant destiné au paiement de ces mêmes allocations au titre de 2011, dont l'inscription en charges à payer de l'exercice 2010 permettra à compter de 2011 de passer pour ces libéralités à un fonctionnement à « budget certain », (comme pour les dépenses d'action culturelle),

• et que les dépenses de solidarité sont également en forte augmentation, par suite de la dotation d'une provision spécifique de 200 K€ destinée à renforcer dans les années à venir les possibilités d'intervention de la Société en faveur des auteurs en difficulté.

#### ◆ qu'en matière culturelle

les charges imputées respectivement sur les ressources légales et volontaires, montrent globalement la prééminence des aides « mixtes » (associant en un même projet des actions en faveur de la création, de la diffusion et/ou de la formation).

### LE COÛT DE LA GESTION

Les « frais de gestion » - qui représentent le coût réel de fonctionnement de la SACD - sont constitués par les charges figurant au débit du compte de gestion désormais unique (cf. chapitre 5) sous déduction des charges d'action sociale et culturelle, des opérations purement financières, des provisions, ainsi que des remboursements de charges dont la Société bénéficie à divers titres et qui, en application des règles comptables, apparaissent en produits du compte de gestion.

Tels que calculés sur cette base, les frais de gestion nets se sont donc établis en 2010 à **30,8 millions d'euros**, soit un volume global supérieur d'environ 1,37 million d'euros à celui de 2009 (+4,6 %).

Cette augmentation résulte en partie de la hausse (+3,8 %) des charges de personnel liée - dans le contexte d'une progression modérée des salaires - à des indemnités conventionnelles allouées à plusieurs collaborateurs (départs négociés), mais aussi à la progression des charges sociales.

Elle résulte aussi de la hausse sensible (+16 %) des dotations aux amortissements, (dans le montant duquel s'imputent une année pleine d'amortissements

# UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

## LES FRAIS DE GESTION ET LEUR VENTILATION EN 2010

Charges nettes de personnel	17 542	56,96 %	Informatique	3 373
Achats et charges externes nettes	10 968	35,62 %	Immeubles	1 112
Autres charges d'exploitation	116	0,38 %	Fonctionnement	6 483
Impôts et taxes	726	2,36 %		
Dotations aux amortissements	1 178	3,82 %		
Charges except. hors provisions	0	0,00 %		
Intéressement	264	0,86 %		
<b>Total Frais de gestion</b>	<b>30 794</b>	<b>100,00 %</b>		

(Chiffres en milliers d'euros)

de notre outil informatique PIMENT), et de la progression plus modérée (+2,9 %) des achats et charges externes, dans un cumul où se compensent certaines hausses (comme les frais d'entretien et réparations, les honoraires judiciaires, les annonces et publications, les frais de gestion reversés à la SACEM pour l'utilisation du réseau mixte, et surtout les frais d'affranchissement), et des baisses sensibles (locations immobilières, frais de transport et de représentation, téléphone et cotisations internationales). Par contre les autres postes de charges d'exploitation sont stables, comme les impôts et taxes, ou en diminution, comme les autres charges d'exploitation.

À noter enfin la prise en compte d'un intéressement du personnel à concurrence de 264 K€ soit 0,86 % du total des frais de gestion.

En dépit de la progression - expliquée ci-dessus - des frais de gestion, la forte augmentation du volume des perceptions de la SACD dans l'année (+25 %) amène le ratio « frais de gestion sur perceptions » au niveau exceptionnel de 14,01 %, en baisse très nette par rapport à 2009 (16,68 %) et en amélioration du chiffre déjà très favorable atteint par ce ratio en 2008 (15,71 %).

Même s'il demeure toujours perfectible, ce chiffre traduit l'accroissement significatif de l'efficacité « économique » de la Société, au cours de l'exercice.

## LE FINANCEMENT DE LA SACD

La croissance exceptionnelle des perceptions en 2010 (après les reculs constatés en 2008 et 2009) et l'importance « hors normes » des produits financiers (liée à la plus-value de cession générée par notre sortie de la SDRM) ont permis de procéder cette année - comme en 2007 et 2008, mais à un niveau encore plus élevé - à un remboursement de retenue statutaire significatif, et d'alléger ainsi sur l'exercice la contribution des auteurs au financement des frais de gestion.

### ➤ Exploitation

En raison du remboursement de retenue statutaire décidé en fin d'année à concurrence de 2,93 M€, soit une ristourne au

bénéfice des auteurs de plus de 12 % des retenues opérées dans l'année, et près de 3 fois supérieure au montant annuel du prélèvement spécifique de 0,50 % (cf. infra « Contribution des auteurs »), les retenues sur droits n'ont progressé que de 10 % par rapport à 2009, alors que les perceptions ont augmenté de 25 %, mais elles couvrent plus des trois quarts des besoins de financement de la SACD (contre 71,5 % en 2009).

Leur cumul avec les autres ressources d'exploitation (droits prescrits, cotisations auteurs, produits de gestion courante, etc.), pourtant inférieures de moitié en valeur nette par rapport à 2009 (en raison du montant élevé cette année des produits affectés à l'action sociale, déduits pour leur calcul), permet

## LE FINANCEMENT DES FRAIS DE GESTION

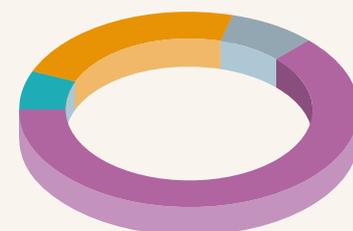
Chiffres en milliers d'euros

Financement de la gestion	
Retenues sur droits	23 158
Autres ressources d'exploitation (*1)	2 325
Ressources financières nettes (*2)	8 369
Divers et exceptionnel (*3)	- 3 058
<b>Total</b>	<b>30 794</b>

(\*1) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des ressources d'action culturelle, les produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement) et à l'action sociale et les mises à disposition de personnel (13 870 - 4 521 - 6 816 - 208 K€ = 2 325 K€)

(\*2) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (8 409 - 40 K€ = 8 369 K€)

(\*3) : Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges d'action culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotation - reprises), des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion (236 + 641 - (5 116 - 4 745) - 3 511 - 54 = -3 058 K€)



■ Retenues sur droits 75,2 %  
■ Autres ressources d'exploitation 7,55 %  
■ Ressources financières nettes 27,2 %  
■ Divers et exceptionnel - 9,95 %

## PARTIE 2

FONCTIONNEMENT  
ET VIE SOCIALE EN 2010

à la Société de continuer à financer plus de 80 % de sa gestion par ses ressources d'exploitation (niveau comparable à celui de 2008).

Par contre, l'importance atypique sur 2010 des ressources financières (dont le montant qui progresse de façon considérable est surtout lié à la plus-value de cession de 6,5M€ réalisée lors de notre sortie de la SDRM), et le fait que ces ressources ont globalement couvert des provisions exceptionnelles très importantes non prises en compte dans le calcul des frais de gestion (lesquelles sont donc normalement déduites dans le calcul du poste « divers et exceptionnel » tel qu'établi les années antérieures), font apparaître sous une valeur inhabituellement négative les ressources diverses et exceptionnelles. Le solde du financement de la gestion a donc été assuré par les ressources financières, dont la contribution nette en proportion ( $27,2 - 9,95 \% = 17,25 \%$ ) a plus que doublé par rapport à 2009.

### › Gestion financière

De façon très importante, les produits financiers réalisés cette année par la Société ont donc complété ses ressources d'exploitation pour l'équilibre de sa gestion. Si l'on redresse toutefois cette contribution en faisant abstraction de la plus-value de cession SDRM, le niveau des produits issus de la gestion



Le Comité financier : Caroline Huppert, Jean-François Prévand, Bertrand van Effenterre, Bruno Pelard (GPK Finance), Jean-Louis Blaisot, Louis Velle (Photos : DR.)

financière apparaît très modeste, et s'inscrit dans le contexte d'un rendement de nos capitaux gérés (cf. encadré) demeuré très bas en 2010.

Leur gestion a bien sûr été marquée par la reprise indéniable qui s'est manifestée en 2010, après la crise qui avait affecté l'économie mondiale au cours des deux années antérieures. Assez vigoureux chez les « grands émergents » (Chine, Inde, Brésil) et au Japon, moins linéaire aux États-Unis où les craintes d'une rechute ont pesé sur l'économie, et enfin très disparate dans une Europe soumise à la crise des dettes souveraines de certains états, le retour encore précaire de la croissance a inspiré aux gouvernements et banques centrales le maintien des politiques accommodantes des années antérieures sur une grande partie de l'année.

Dans ce contexte, qui s'est traduit par un bilan contrasté des marchés actions, assorti d'une volatilité toujours

importante, et par la poursuite de la repentification de la courbe des taux (toujours bas à court terme), les stratégies mises en œuvre sur les deux compartiments de nos capitaux gérés (trésorerie courante et portefeuille « patrimonial ») se sont différenciées pour être plus opérantes.

Pour la **trésorerie courante** (dont l'encours a progressé avec la hausse des perceptions pour atteindre en moyenne plus de 132 millions d'euros) l'allocation sécuritaire des actifs sur des supports monétaires a été poursuivie, soit au travers d'OPCVM « de trésorerie », (mais pour une part plus faible en raison de leur rentabilité toujours médiocre), soit sous forme de comptes à terme ou d'autres produits garantis en capital, en allant chercher de meilleurs rendements sur des durées plus longues de détention. Cette allocation d'actifs a permis de dégager en fin d'année près de 5,2 millions d'euros de produits financiers (latents et réalisés), dont 1,8 million d'euros de produits nouveaux représentant

### RAPPEL

La SACD dispose de deux types de capitaux, dont la gestion financière – par les produits qu'elle génère – constitue l'une des ressources de la Société :

- la **trésorerie courante**, constituée des droits en instance de répartition (ou irrépartissables non prescrits), est gérée de façon directe par les services de la Société au travers de placements mobiliers essentiellement monétaires, assurant une rentabilité stable mais assez modeste.
- le « **portefeuille** », composé de capitaux permanents appartenant en propre à la Société et résultant de dons et legs accumulés au fil du temps, est géré au travers d'un fonds commun de placement « dédié » – c'est-à-dire dans lequel la SACD est le seul investisseur –, dont l'allocation d'actifs plus diversifiée (actions, obligations et supports monétaires) s'inscrit dans une gestion à long terme visant la plus-value.

Les capitaux gérés par la Société ont représenté en 2010 un **volume permanent d'environ 160 millions d'euros**.

# En savoir +

## LE BARÈME DES PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements sur droits appliqués en 2010 s'établissent comme indiqué ci-dessous :

SPECTACLE VIVANT	
Paris	9 %
Province, Belgique, Luxembourg	13 %
Suisse, Canada, Étranger	7 %
Primes de commande	2 %
AUDIOVISUEL	
Droit de représentation, copie privée	11 %
Droit de représentation et copie privée (étranger), et droit de reproduction mécanique	7 %
Vidéogrammes et phonogrammes	3 %
Contrats particuliers	2,5 %, 5,5 % ou 10 % (*1)
ÉCRIT	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

(\*1) Le taux de 2,5 % est appliqué aux contrats particuliers concernant Radio France, et le taux de 10 % aux contrats particuliers TV ou Cinéma (ramené à 5,5 % pour les renouvellements).

## PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE

En application des décisions budgétaires, un prélèvement spécifique est appliqué depuis 2004, **en amont de leur répartition aux auteurs** et donc avant le décompte des retenues statutaires ci-dessus, **à tous les droits encaissés par la SACD** (à l'exception des perceptions afférentes aux contrats particuliers avec Radio France et aux renouvellements des contrats TV et Cinéma pour lesquels, pour des raisons techniques, les taux de retenue appliqués ont été respectivement portés de 2 à 2,5 % et de 5 à 5,5 %).

**Fixé à un niveau de 1 % de 2004 à 2006 inclus, puis ramené successivement à 0,75 puis 0,50 % depuis 2007, ce prélèvement spécifique a été reconduit à hauteur de 0,50 % pour l'exercice 2010.**

globalement un rendement net d'environ + 1,38 %. Légèrement plus faible qu'en 2009, ce rendement demeure néanmoins toujours supérieur d'environ 100 points de base à celui des taux monétaires de référence sur l'année.

Pour le **portefeuille**, géré dans le cadre du fonds commun de placement dédié « SACD Investissement », l'exposition au risque actions a de nouveau progressé (passant d'environ 25 % des capitaux à 33 % en fin d'année) en privilégiant certains secteurs (valeurs de « rendement », construction, équipement et matières premières), et une partie de la gestion « taux » a été allouée sur des obligations court terme émises par de bonnes signatures privées. Cette stratégie a permis de dégager une performance de + 5,06 % (à rapprocher de la baisse de plus de 3,3 % de l'indice CAC 40 sur la même période) et de porter en fin d'exercice la plus-value latente à plus de 5,9 M€ (soit 1,7 M€ de plus que celle constatée en 2009), plus-value dans laquelle il n'a à nouveau pas été nécessaire cette année de puiser pour l'équilibrage de la gestion de la Société.

## RETENUES DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES

En amont de leur traitement par la SACD, les droits qui ne sont pas directement perçus par la Société supportent en général une retenue opérée par les sociétés intermédiaires, notamment étrangères, laquelle rémunère leur intervention en matière de perceptions et de répartitions.

En matière de perceptions audiovisuelles, les **droits de représentation** dont la gestion a été confiée jusqu'en novembre 2010 à la SDRM au titre du mandat commun que la SACD, la SACEM, la SCAM et l'ADAGP lui avaient conféré dans le cadre des contrats inter sociaux, n'ont supporté **aucune retenue de la part de la SDRM**.

Par contre, s'agissant des **droits de reproduction mécanique** (TV, INA, TV5, radios locales privées, et diffuseurs divers), ainsi que des **redevances pour copie privée** en provenance COPIE FRANCE et SORE COP, ou encore des **perceptions concernant la vente des cassettes** (K7) sonores et vidéo **ou des DVD**, l'intervention de la SDRM engendre le prélèvement – sur les droits que reçoit d'elle la SACD – d'une retenue dont le détail (taux et montants au titre de 2010) figure ci-dessous :

NATURE DES DROITS	TAUX	MONTANT DES RETENUES 2010 (€)
Droits de reproduction « contrats généraux » :		
Chaînes nationales et INA	3 %	
Chaînes du câble, ADSL, TV5 et Divers	11 %	1 004 120
Radios locales privées	19 %	
Redevance Copie privée (sonore et audiovisuelle) (*)	0,5 %	37 389
K7 sonores et vidéo, DVD	9,37 %	246 960

(\*) : Cette retenue est appliquée après prélèvement – en amont de la SDRM – des retenues respectives de COPIE FRANCE (0,7 %) et SORE COP (1,3 %) .

## PARTIE 2

# FONCTIONNEMENT ET VIE SOCIALE EN 2010

### LA CONTRIBUTION DES AUTEURS

#### › Les retenues sur droits

Conformément aux décisions du Conseil d'administration dans le cadre du vote du budget 2010, le prélèvement spécifique instauré en 2004 afin de rééquilibrer les ressources d'exploitation de la Société, a été maintenu en 2010 mais limité au niveau de 0,50 % (auquel il est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007).

Parallèlement, les autres taux de retenue statutaire (cf. encadrés page précédente) n'ont pas varié, à l'exception des taux applicables aux contrats particuliers audiovisuels, pour lesquels la retenue applicable au secteur TV et Cinéma a été portée à 10 %, le taux de 2,5 % n'étant maintenu que pour les contrats concernant Radio France, et celui de 5,5 % pour les seuls renouvellements des contrats TV ou cinéma.

Par contre, les éléments économiques exceptionnellement favorables qui ont marqué l'exercice et généré à la fois une forte hausse des perceptions et des produits financiers « hors normes », ont permis - comme cela avait déjà été le cas en 2007 et 2008 - d'opérer cette année une importante restitution de retenue statutaire, à concurrence de 2,93 M€, représentant plus de 12 % des retenues prélevées sur les droits.

Dans ce contexte, le taux moyen de retenue calculé à la clôture de chaque exercice comptable (en y incorporant la quote-part de la perception annexe « à caractère social et administratif » dite CCSA, encaissée au spectacle vivant et affectée par la SACD à la couverture de ses frais administratifs) apparaît en 2010 nettement moins élevé que celui constaté au cours des années antérieures. Il s'est en effet élevé à 10,54 % des perceptions (contre 11,93 % en 2009, 10,84 % en 2008 et 11,36 % en 2007), et se ventile selon les répertoires de la manière suivante :

**Spectacle vivant** : 14,44 %

(contre 15,62 % en 2009)

**Audiovisuel** : 8,91 %

(contre 10,41 % en 2009)

**Écrit** : 4,31 %

(contre 5,20 % en 2009)

Ces chiffres signifient que, pour 100 € de droits d'auteurs perçus et mis en répartition, 89,46 € sont revenus aux auteurs.

#### › La cotisation annuelle

Contribution au fonctionnement de la Société, dont la nécessité juridique et économique est définie par les statuts, la cotisation annuelle est due par tous les auteurs, et permet à la SACD d'assurer - indépendamment de la perception et la répartition des droits - le financement des services qu'elle apporte à l'ensemble de ses membres.

La cotisation a été maintenue en 2010 à 40 € (niveau inchangé depuis quatre ans).

### LE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE LA SACD

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs et de droits voisins, la SACD est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle (CPC) des SPRD, lequel s'ajoute à ceux qu'opèrent - de façon externe - le commissaire aux comptes de la Société, et de façon interne, la Commission de Contrôle du Budget (CCB).

En 2010, la Commission Permanente s'est intéressée au suivi par les SPRD, des recommandations qu'elle avait été amenée à faire dans ses rapports annuels 2006 et 2007, à la suite d'études qui avaient porté principalement sur les rapports avec les sociétés étrangères et sur l'action culturelle. Elle a également diligenté une étude sur les flux et prestations inter-sociétés.

Dans le rapport qui en résulte, et qui a été rendu public début mai 2011, la

Commission Permanente note la complexité croissante de la gestion collective en France, marquée par la grande spécialisation des sociétés, le développement des sociétés intermédiaires, la recherche d'une mutualisation des moyens et un réseau particulièrement tenu de participations et mandats, qui conduisent à la gestion déléguée d'une part importante de droits. Constatant le rôle central du « groupe » SACEM-SDRM, qui collecte environ un tiers des perceptions primaires, et les contraintes ou risques que peut générer cette position prédominante, elle forme le vœu que les évolutions en cours dans l'organisation (éclatement de la SDRM, fusion de SORECOP et COPIE FRANCE, renégociation du contrat SACEM-SPRE, réflexion sur le réseau mixte SACEM-SACD) conduisent à terme à rendre celle-ci plus simple et transparente.

Dans ce cadre, elle préconise de formaliser les liens existants par des dispositions juridiques précises, de rendre vérifiable la justification économique des rémunérations pour services rendus, de faire apparaître les frais imputés au titre de la gestion déléguée dans les comptes du mandant comme du mandataire, et d'explicitier systématiquement le cumul des frais de gestion « en cascade ».

Les remarques concernant spécifiquement la SACD portent essentiellement sur la traçabilité, jugée insuffisante, des prélèvements opérés en amont par les intervenants successifs sur les flux, notamment s'agissant des perceptions qui nous sont reversées par la SDRM, ou SORECOP et COPIE FRANCE, et sur le souhait d'une concertation avec les autres SPRD pour la cohérence des flux entrants et sortants.

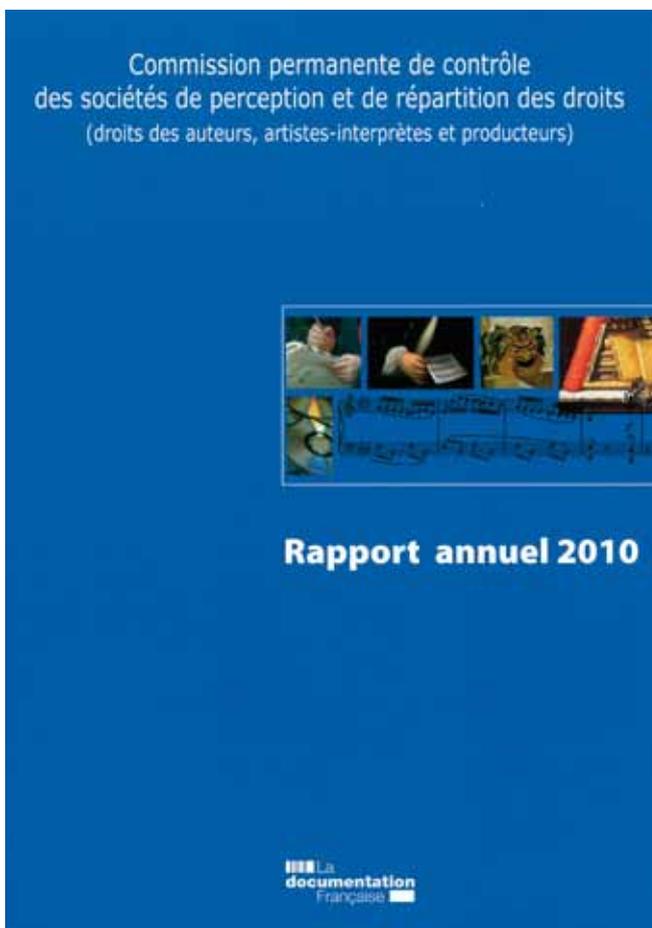
La Commission nous a également incités à revoir les conditions de rémunération de nos activités de perception et répartition en les fondant de façon plus objective sur une évaluation économique explicite. Sur la partie concernant le suivi par les sociétés de ses recommandations,

# UNE GESTION CONTRÔLÉE PAR DES INSTANCES INTERNES ET PAR LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTRÔLE (CPC) DES SPRD.

la Commission constate globalement l'amélioration de la gestion et de la transparence, notamment au niveau des activités culturelles même si elle déplore des incertitudes juridiques persistantes et un « accueil inégal », selon les sociétés, de ses suggestions en ce qui concerne les procédures d'allocation des aides.

S'agissant directement de la SACD, la Commission :

- nous a donné acte du traitement des problèmes qu'elle avait soulevés et du respect des engagements que nous avons pris, au titre de 8 des 14 recommandations nous concernant et qui portaient respectivement sur l'harmonisation de nos assiettes de perception au spectacle vivant, sur la limitation des frais de gestion liés à l'action culturelle, sur la formalisation renforcée de la gestion de notre action culturelle (conventions avec les bénéficiaires et information des auteurs),
- a noté que demeurait en cours le traitement de 6 autres recommandations liées aux évolutions attendues dans notre activité de perception suite à la mise en place de notre nouveau système informatique, à l'application du prélèvement sur droits préconisé par la CISAC, à nos relations avec la SDRM ou encore à la formalisation de nos conventions d'action culturelle avec certains partenaires privilégiés comme l'ARP ou l'association Beaumarchais-SACD,
- et enfin a considéré que nous avons mis en application 6 des 7 recommandations générales aux diverses SPRD contrôlées, lesquelles portaient majoritairement sur la formalisation de la gestion des actions culturelles, une seule recommandation demeurant en cours et concernant les doubles prélèvements opérés en cascade sur les flux transfrontaliers entre SPRD.



Ce rapport, qui constitue le 8<sup>ème</sup> rapport annuel de la Commission Permanente figure sur le site de la Société : [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr) accompagné des remarques que les sociétés y ont apportées.



A vertical photograph on the left side of the page shows a hand reaching out from the left edge towards a shower of water falling from above. The water is captured in motion, creating a dense curtain of droplets. The background is dark, and the water is bright white.

# LES ACTIONS POLITIQUES ET PROFESSIONNELLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Défendre le statut  
des auteurs,  
développer les moyens  
de la création,  
et soutenir  
la diversité culturelle

## PARTIE 3

# LES ACTIONS POLITIQUES ET PROFESSIONNELLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

### LES ACTIONS POLITIQUES

Ne cessant d'œuvrer, aux termes de l'article 3 de ses statuts, pour « la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur », la SACD a entrepris à ce titre en 2010, des actions variées (veille, coordination, interventions, propositions) mais tendant toutes aux mêmes buts : préserver la dignité sociale et professionnelle de l'auteur ; assurer sa place dans l'économie de la création et rappeler sans cesse qu'il n'est pas de création vivante sans rémunération équitable des auteurs ; promouvoir le droit d'auteur, instrument indispensable du statut économique et moral de l'auteur.

#### EN FRANCE

La SACD a participé en 2010 à de nombreuses consultations, auditions et groupes de travail organisés par les pouvoirs publics, et notamment aux travaux de la Commission L311-5, sur la copie privée numérique et son extension aux nouveaux supports d'enregistrement et de stockage des œuvres.

La Société a également assuré un suivi attentif des évolutions réglementaires et législatives et une mobilisation auprès des politiques et des parlementaires :

- ◆ en prenant une part active dans divers débats publics,
  - en faveur d'un maintien de la compétence des collectivités à financer la culture, dans le cadre de la réforme publique territoriale,
  - pour le maintien d'une TVA à taux réduit sur la télévision payante, à l'occasion du projet gouvernemental de relever celle appliquée aux opérateurs de téléphonie et réseaux ADSL de 5,5 % à 19,6 %,
    - et pour la mise en œuvre de mesures de soutien financier et fiscal en faveur des auteurs de films, dans le cadre du débat sur la transparence des comptes dans le secteur du cinéma,



Dîner débat avec Nathalie Kosciusko-Morizet alors Secrétaire d'État à l'Économie Numérique (Photos : Julien Attard.)



Véronique Cayla qui présidait le CNC (Photos : Julien Attard.)



Georges-François Hirsch, Directeur général de la DGCA (Photos : Julien Attard.)



Roch-Olivier Maistre, médiateur du Cinéma et Pascal Rogard (Photos : Julien Attard.)



Pascal Rogard et Rodolphe Belmer, Directeur Général adjoint de Canal+ (Photos : Julien Attard.)

- ◆ en participant à des auditions sur divers sujets (projet de loi de finances 2011, réflexion sur la gestion collective, projet de privatisation de la régie publicitaire de France Télévisions),
- ◆ en apportant des contributions sur divers dossiers spécifiques (nouveaux contours de France Télévisions, création d'un Conseil National du Numérique,

- obligations d'investissement des diffuseurs hertziens dans la création),
- ◆ et en poursuivant son travail d'information au travers de conférences et communiqués de presse, et de rencontres régulières avec députés, sénateurs, ministres (notamment Nathalie Kosciusko-Morizet, alors Secrétaire d'État à l'Économie Numérique) et professionnels.

## EN EUROPE

Devant la nécessité d'une organisation d'envergure européenne pour promouvoir la défense des intérêts des auteurs audiovisuels, la SACD a participé aux côtés de 24 autres sociétés d'auteurs européennes au lancement en mai 2010 de la **SAA** (Société des Auteurs de l'Audiovisuel) (cf encadré page suivante), laquelle s'est attelée de suite à la rédaction d'un « livre blanc » sur les droits et la rémunération des auteurs de l'audiovisuel, rendu public au début 2011.

Par ailleurs, dans le cadre d'une année surtout marquée par la mise en place du nouveau collège de commissaires, et des consultations lancées par celui-ci sur ses objectifs pour les 5 ans à venir, la SACD – directement ou via la SAA – est intervenue pour faire valoir les intérêts des auteurs dans deux consultations de la Commission Européenne :

➤ sur le « livre vert » relatif aux industries culturelles et créatives, publié en avril, en rappelant ses priorités (accès et circulation des œuvres, mobilité des artistes, fiscalité favorable aux offres culturelles en ligne, rémunération équitable et proportionnelle pour les auteurs),

➤ sur la révision de la directive « Commerce électronique » visant au développement des services en ligne, en justifiant la territorialité des droits et en dénonçant les insuffisances de ce texte déjà ancien (inadaptation aux activités liées au web 2.0, et exonération de responsabilité des « intermédiaires techniques »).

Elle a aussi obtenu, par un travail d'information et en dépit de l'opposition très vive de certains députés, le vote par le Parlement d'une résolution relative au renforcement de l'application des droits de propriété intellectuelle sur le Marché intérieur.

## ET PLUS GÉNÉRALEMENT SUR LE PLAN INTERNATIONAL

La « **Coalition française pour la Diversité Culturelle** », que la SACD anime toujours, s'est fortement mobilisée pour promouvoir – notamment auprès des autorités européennes – les recommandations du rapport élaboré fin 2009 par Pierre Sellal sur les risques d'une annexion systématique des protocoles de coopération culturelle aux accords de libre échange, et en a salué le respect dans les accords signés en mai 2010 avec les deux blocs de pays d'Amérique latine.

La coalition a aussi mené 2 missions de sensibilisation en Asie et réfléchi à l'occasion du 5<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention UNESCO aux bilan et perspectives de son application.

### COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE



Créée en 1997 sous le nom de Comité de vigilance, la Coalition française pour la diversité culturelle a été renommée en janvier 2004, s'harmonisant ainsi avec la terminologie des autres coalitions pour la diversité culturelle constituées dans le monde. Ces différentes coalitions (43 à ce jour) sont regroupées au sein de la Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité Culturelle (FICDC).

#### Les objectifs de ce Comité sont :

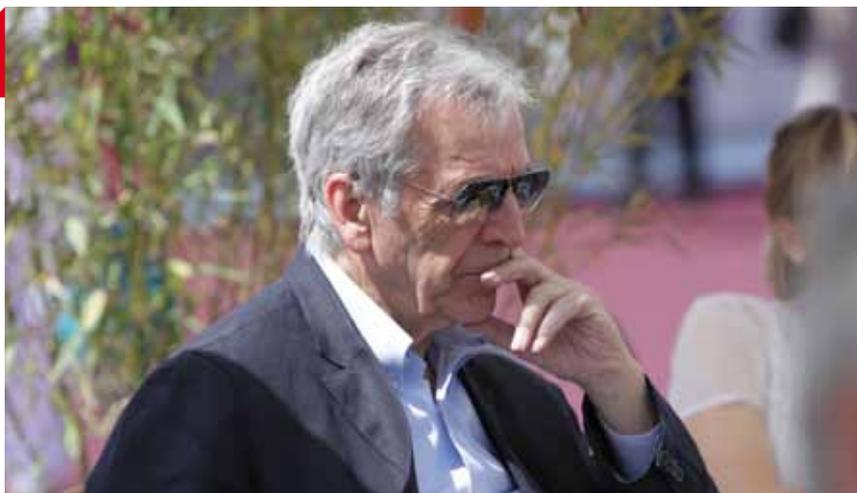
- La défense de la liberté d'expression et de création dans un environnement social et économique favorable à l'émergence des talents et à l'expression de toute la diversité de la création, sous quelque forme que ce soit.
- La défense de la capacité des États et des groupements d'États à mettre en place, à développer et à adapter leurs politiques culturelles, tous secteurs confondus.
- Le maintien de la culture en dehors des accords de commerce internationaux et des engagements de libéralisation dans le cadre de l'OMC.
- Le développement en dehors de l'OMC de normes juridiques internationales favorisant la diversité culturelle et le pluralisme.

La coalition française pour la diversité culturelle, qui regroupe 47 organisations professionnelles françaises de la culture, est présidée par Pascal Rogard.

[www.coalitionfrancaise.org](http://www.coalitionfrancaise.org)

## PARTIE 3

# LES ACTIONS POLITIQUES ET PROFESSIONNELLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER



Costa Gavras, membre du comité de parrainage de la SAA (Photos : Julien Attard.)



Cécile Despringre, directrice de la SAA (Photos : Julien Attard.)

### SOCIÉTÉ DES AUTEURS AUDIOVISUELS (SAA)

La SAA (Société des Auteurs Audiovisuels) a été créée en 2010 par des sociétés de gestion collective européennes pour représenter les intérêts de leurs membres auteurs audiovisuels, en particulier les scénaristes et réalisateurs. Cécile Despringre, auparavant responsable des affaires européennes pour la SACD, en assure la direction.

Les principaux objectifs de la SAA sont les suivants :

- défendre et renforcer les droits économiques et moraux des auteurs européens d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (scénaristes et réalisateurs),
- leur assurer une juste rémunération pour chaque exploitation de leurs œuvres,
- développer, promouvoir et faciliter la gestion des droits par les sociétés de gestion collective.

Basée à Bruxelles, la SAA regroupe 25 sociétés d'auteurs audiovisuels dans 18 pays d'Europe et représente indirectement environ 120 000 scénaristes et réalisateurs.

[www.saa-authors.eu](http://www.saa-authors.eu) et [info@saa-authors.eu](mailto:info@saa-authors.eu)

### DÉFENSE PROFESSIONNELLE ET RELATIONS AVEC LES UTILISATEURS DU RÉPERTOIRE

Dans son action de défense des intérêts professionnels et matériels des auteurs, la SACD est intervenue en 2010 de plusieurs manières.

Elle a continué à apporter son soutien financier au fonctionnement de huit organisations professionnelles d'auteurs, disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée, et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions.

Le soutien accordé, d'un montant global de 374,50 K€ a bénéficié comme l'an passé :

- ▶ à l'UGS (Union Guilde des Scénaristes)
- ▶ au Club des Auteurs (autre organisation professionnelle de scénaristes)
- ▶ au groupe 25 Images (association professionnelle de réalisateurs de télévision)
- ▶ à la SRF (Société des Réalisateurs de Films)
- ▶ aux EAT (Écrivains Associés du Théâtre)
- ▶ au SNMS (Syndicat national des Metteurs en Scène)
- ▶ à l'AGrAF (Auteurs Groupés de l'Animation Française)
- ▶ et au Syndicat des Chorégraphes Associés

La Société a également poursuivi en 2010, dans les spécificités respectives d'exploitation de ses répertoires, des actions visant à conforter la rémunération des auteurs, soit par la révision de sa tarification, soit dans des négociations avec les utilisateurs de son répertoire.

Au spectacle vivant, plusieurs protocoles ou traités ont été signés ou renouvelés :

▮ avec Château de Versailles Spectacles, qui renouvelle, avec des conditions d'intervention plus élevées, un précédent traité concernant les représentations données dans le cadre du Château de Versailles, et notamment au Bassin de Neptune,

▮ et, à la suite du partenariat conclu avec la Fédération des Festivals d'Humour, avec plusieurs festivals, dont notamment :

- le festival Performance d'acteurs à Cannes,

- le festival des humoristes de Tournon-sur-Rhône,
- le festival Humour et eau salée de Didonne,
- et le festival du rire de Villeneuve-sur-Lot.

À l'audiovisuel, plusieurs dossiers ont mobilisé l'action de la Société :

- ▮ la négociation et la signature d'un nouveau contrat général avec France Télévisions portant sur toute l'offre - linéaire ou délinéarisée - du groupe,
- ▮ la signature de contrats généraux avec

les chaînes de la TNT Gulli et NRJ 12, ▮ la conclusion d'une transaction avec e-TF1, rémunérant l'exploitation en ligne sur le portail de la chaîne, antérieurement au 01/04/2009, des œuvres de notre répertoire (ainsi que celui de la SCAM, de la SCAM et de l'ADAGP), et l'ouverture de la négociation d'un contrat général pour les exploitations postérieures,

▮ la signature d'un nouvel accord avec Radio France au titre de son offre légale sur son « Portail » Internet,

▮ la signature d'un contrat avec iTunes pour l'exploitation des œuvres en vidéo à la demande,



Rencontre avec France Télévisions : Thierry Sorel, Sophie Gigon, Emmanuelle Guilbart, Anne Holmes et Pascal Rogard (Photos : Julien Attard)



Signature de l'accord YouTube : Christophe Muller, Guy Seligmann, Laurent Heynemann, Pascal Rogard, Christiane Ramonbordes, Jean-Marc Tassetto, Hervé Rony (Photos : Julien Attard)



Sophie Gigon, Emmanuelle Guilbart, Anne Holmes (Photos : Julien Attard)



Emmanuelle Guilbart (Photos : Julien Attard)

## PARTIE 3

# LES ACTIONS POLITIQUES ET PROFESSIONNELLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

- » la conclusion, aux côtés de la SCAM, la SACEM et l'ADAGP, d'un accord avec Orange, pour son activité de distributeur de programmes de télévision au travers de son offre « triple play »,
- » la signature d'un accord avec Google-YouTube, définissant les modalités de rémunération des auteurs pour la diffusion de leurs œuvres sur ce site, tout en réservant les droits des producteurs de décider ou non de la présence des films de leurs catalogues sur ce service,
- » la conclusion - via EXTRAMEDIA, SPRD au sein de laquelle la SACD est associée - d'un contrat avec VODKASTER, site Internet proposant le visionnage d'extraits d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles,
- » la négociation avec le SPI et l'USPA d'un protocole d'accord sur les pratiques contractuelles entre auteurs et producteurs de fictions,
- » et enfin la rémunération par le ministère de l'Éducation Nationale des auteurs des 200 films retenus par ce dernier dans le cadre du dispositif « Ciné-Lycée ».

Par ailleurs, la SACD s'est mobilisée avec d'autres organisations du secteur audiovisuel, contre la remise en cause des formats de diffusion des œuvres par les diffuseurs et les exploitants de salles, et au travers de l'OPCA (Observatoire Permanent des Contrats Audiovisuels) qu'elle a créé en 2009, la Société s'est également penchée sur les contrats dans les séries d'animation, secteur-clé de la création télévisuelle en France.

Enfin, la SACD, a procédé, après validation par le Conseil d'administration, à une ventilation des sommes perçues auprès de France Télévisions sur les forfaits diffuseurs 2010 et 2011, qui lisse les effets du passage aux chiffres d'affaires des diverses sociétés du groupe, ainsi qu'à la mise en place d'un barème de répartition des droits perçus à titre de rattrapage auprès de Dailymotion, pour l'exploitation de notre répertoire sur son site Internet de partage vidéo.



Kentth Muldin, Président, Janine Lorente, Vice-Présidente du Conseil d'administration de la CISAC  
(Photos : Enrique M. Esquibel)

## COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Dans le souci de développer ses perceptions à l'étranger et d'y représenter mieux ses associés, la SACD a conclu en 2010 de **nouveaux accords de réciprocité ou partenariats** :

- » dans le secteur audiovisuel, la SACD, mandatée par les principales sociétés européennes de réalisateurs, a négocié un accord avec le collectif gérant les droits de retransmission par câble aux Pays-Bas, dont la signature effective doit intervenir en 2011. La Société a également redéfini ses relations avec le BMDA (Bureau marocain du droit d'auteur), et formé son personnel pour lui assurer une meilleure autonomie dans le traitement de ses répartitions ;

- » dans le secteur du spectacle vivant, la SACD s'est par ailleurs dotée d'un nouveau représentant en Corée du Sud, Milkwood Agency, pour mieux suivre et gérer l'exploitation de notre répertoire sur ce territoire francophile.

Par ailleurs, la Société participe toujours de façon active aux **instances politiques et techniques de la CISAC** (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs), au sein de laquelle, la SACD - élue vice présidente du CA en 2010 - s'est fortement impliquée dans le suivi de la mise en place de résolutions concernant la fluidification des échanges de droits via des bases de données et formats communs, comme notamment la base de documentation audiovisuelle IDA, outil de gestion incontournable dont la Société assure la gestion et la maintenance.

# UNE PARTICIPATION ACTIVE AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE DÉFENSE DES AUTEURS

## LA CISAC

La CISAC, Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs, œuvre en faveur d'une reconnaissance et d'une protection accrues des droits des créateurs. Avec **229 sociétés d'auteurs dans 121 pays**, la CISAC représente ainsi indirectement près de 3 millions de créateurs et couvre l'ensemble des répertoires artistiques : musique, arts dramatiques, littérature, audiovisuel et arts visuels.

Les activités de la CISAC ont pour objectif de renforcer et développer le réseau international de sociétés de droit d'auteur, d'améliorer la situation des auteurs et compositeurs du monde entier et la qualité de la gestion collective de leurs droits. Afin de faire face à la circulation toujours plus facile et rapide des œuvres de l'esprit, la CISAC a également étendu le champ de ses activités pour relever les nouveaux défis de l'âge numérique : gestion des normes internationales, rationalisation des échanges d'informations entre sociétés de droit d'auteur.

Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont le siège est situé à Paris et qui dispose de bureaux régionaux en Afrique du sud, en Hongrie, au Chili et à Singapour.

[www.cisac.org](http://www.cisac.org)



Comité exécutif de la CISAC à Bilbao (Photos : Enrique M. Esquibel)





# LES MISSIONS ÉCONOMIQUES SOCIALES ET CULTURELLES DE LA SACD

Percevoir et répartir  
efficacement le revenu  
des auteurs et s'engager  
activement en faveur de la  
solidarité et de la création

## PARTIE 4

LES MISSIONS ÉCONOMIQUES  
SOCIALES ET CULTURELLES  
DE LA SACD

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'UTILISATION DU RÉPERTOIRE

## SPECTACLE VIVANT

- ▮ Près de **60 000 représentations** à Paris
- ▮ Plus de **120 000 représentations** en Province

## NOMBRE DE SÉANCES À PARIS

Amateurs		649
Professionnels		
• Théâtres privés	32 585	
• Théâtres subventionnés État	4 400	
• Compagnies Indépendantes	20 087	
• Théâtres subventionnés Ville de Paris	2 193	
<b>TOTAL</b>		<b>59 914</b>

## NOMBRE DE SÉANCES EN PROVINCE ET ILE DE FRANCE

Amateurs		21 834
Professionnels		
• Tourneurs privés	4 915	
• Subventionnés syndiqués	10 143	
• Subventionnés non syndiqués	249	
• Compagnies Indépendantes et divers	83 463	
<b>TOTAL</b>		<b>120 604</b>

## AUDIOVISUEL

- ▮ **93 317 œuvres** diffusées en 2009 en France et à l'étranger

## NOMBRE D'ŒUVRES DIFFUSÉES

Œuvres TV	70 084	75,10 %
Films cinéma	12 469	13,36 %
Courts métrages	2 003	2,15 %
Radio	8 761	9,39 %
<b>TOTAL</b>	<b>93 317</b>	<b>100 %</b>

NB : Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2010 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

## ▮ 166 962 heures de programme

- **Télévision** : 95,17 %, avec 158 891 heures de programme.
- **Radio** : 4,83 %, avec 8 071 heures de programme.

Les **diffuseurs français** représentent dans ce total 90,95 % des œuvres et 86,98 % du minutage.

NB : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

LA MISSION  
ÉCONOMIQUE :  
PERCEPTIONS ET  
RÉPARTITIONS EN 2010LE RÉPERTOIRE ET SON  
UTILISATION

Si comme les années antérieures, l'exploitation du répertoire de la SACD en 2009 s'est globalement à nouveau accrue, la dichotomie d'évolution entre le secteur audiovisuel et celui du spectacle vivant, constatée l'an dernier au niveau des divers indicateurs de cette activité, s'est poursuivie en 2010.

En effet, s'agissant des **déclarations d'œuvres nouvelles** au répertoire de la Société (cf. encadré page suivante), elles ont enregistré globalement en 2010 une baisse de 6,01 % par rapport à 2009, mais avec une disparité entre le spectacle vivant (où elles progressent de 5,5 %) et l'audiovisuel (où au contraire les œuvres déclarées en 2010 sont moins nombreuses que l'année précédente, soit - 9,31 %)

S'agissant des **chiffres de l'utilisation du répertoire** (cf. encadré ci-contre), on note dans le domaine du spectacle vivant – après les reculs constatés en 2008 et 2009 – une progression importante du nombre de séances dont les droits ont été perçus en 2010 (+ 25 % à Paris et + 9 % en province et Ile de France), qui va de pair avec la progression des droits en volume. À l'audiovisuel par contre, le nombre d'œuvres diffusées en 2009 – dont les droits ont été répartis en 2010 pour l'essentiel – diminue de près de 6 %, de même que les heures de programmes relevant du répertoire de la SACD, qui passent d'une année à l'autre de 181 550 à 166 962, soit - 8 % (exception faite toutefois du secteur de la radio où elles progressent de 17 %).

PERCEPTION  
GLOBALE220 M€  
+24,6 %SPECTACLE  
VIVANT

+14,7 %

AUDIOVISUEL

+29,3 %

## LES PERCEPTIONS EN 2010

Les perceptions de la SACD (cf. encadré page suivante) en 2010 se sont élevées à **219 731 531 €**, en progression de **+ 24,6 % par rapport à 2009**. Cette augmentation exceptionnelle, qui intervient après deux années consécutives de légères baisses, concerne à la fois le spectacle vivant et l'audiovisuel et s'explique autant par le redémarrage de l'activité économique que par l'encaissement de rattrapages importants sur les années antérieures, spécifiquement en audiovisuel.

Les perceptions audiovisuelles, qui avaient baissé de 1,3 % en 2009, progressent considérablement de 29,3 %. Quant aux perceptions spectacle vivant, elles augmentent aussi de façon soutenue, mais dans une proportion moins élevée (+14,7 %). L'écrit demeure toujours très marginal (0,1 % des droits collectés par la SACD).

Compte tenu de la hausse spectaculaire de l'audiovisuel, le poids respectif des répertoires de la Société se trouve sensiblement modifié cette année :

<b>Spectacle vivant</b> .....	64 726 005 €	soit <b>29,4 %</b>
<b>Audiovisuel</b> .....	154 811 140 €	soit <b>70,5 %</b>
<b>Écrit</b> .....	194 387 €	soit <b>0,1 %</b>

**Au spectacle vivant**, l'évolution globale de + 14,7 % recouvre de fortes disparités :

**très forte progression des exploitations parisiennes (+30,78 %)**, qui efface largement le recul constaté en 2009 et amène les perceptions dans la capitale à un niveau jamais atteint, grâce au dynamisme des théâtres privés qui demeurent globalement le plus gros contributeur parisien, grâce aussi à une progression exceptionnelle des perceptions en provenance des théâtres nationaux et subventionnés par l'État (programmation favorable et encaissement d'arriérés à l'Opéra de Paris), ainsi qu'à des hausses toutes aussi spectaculaires dans les « grandes » salles (en raison du succès remporté par les spectacles d'humour) dans les cafés-théâtres, et auprès des amateurs ;

**hausse de + 4,42 % des perceptions en « province »** (= France hors Paris), qui accentue la tendance de 2009, mais recouvre des réalités disparates selon les diffuseurs (nouvelle hausse dans le secteur subventionné « syndiqué » – SYNDEAC et SNSP –, progression plus modérée des compagnies et festivals indépendants, ainsi que chez les amateurs, mais nouvelle baisse des tournées privées, et recul dans le secteur des théâtres nationaux ou municipaux subventionnés par l'État « non syndiqués ») ;

**évolution contrastée des perceptions en provenance de l'étranger** avec une progression très modeste (**+ 1,30 %**) de celles issues des **pays francophones** à « intervention directe » (Belgique, Canada, Luxembourg) mais une nette augmentation (**+36,18 %**) de **l'étranger proprement dit** (où se compensent de substantielles progressions en Espagne, dans les pays de langue allemande et les pays de l'Est, en Amérique Latine – Chili et Mexique –, en Afrique et en Italie – après le recul marquant de 2009 –, et une baisse importante au Japon, aux États-Unis – après la progression importante de l'an passé – et au Maroc).

**À l'audiovisuel**, la très forte hausse (**+29,29 %**) recouvre également des évolutions disparates. En France la progression considérable (+23,93 %) est essentiellement liée aux contrats généraux (reprise du marché publicitaire sur les chaînes privées, signature du nouveau contrat avec France TV, forte hausse des réseaux de distribution et notamment des opérateurs ADSL – signature du contrat avec Orange et encaissements de rattrapages importants –, explosion de la TNT) et aux contrats « nouveau protocole » pour les vidéogrammes et la VàD. Elle compense le recul (- 2,53 %) de la copie privée (audiovisuelle mais pas sonore) et la baisse (- 22 %) des perceptions issues des contrats individuels. À l'étranger aussi, les droits progressent de façon globalement importante (+ 58,36 %), avec de fortes hausses en Belgique (renégociation des contrats RTBF, AB, VRT) et surtout au Canada (+264,19 %) et un bond considérable (+70 %) de l'étranger proprement dit (pays non francophones + Suisse).

**Pour l'«écrit»**, les perceptions enregistrées en 2010 sont en hausse (+18,81 %), évolution uniquement liée aux sommes perçues en Belgique via Reprobel, puisque, de nouveau, nous n'avons rien encaissé en France.

## LES ŒUVRES NOUVELLES

**20 504 œuvres nouvelles ont été déclarées** en 2010, dont :

> 5 130 au titre du **spectacle vivant** (25 % du total et +5,5 % par rapport à 2009)  
> 15 374 au titre de **l'audiovisuel** (75 % du total et -9,31 % par rapport à 2009)

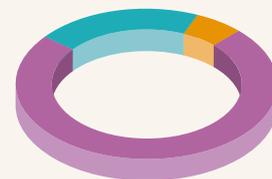
### Déclarations d'œuvres du spectacle vivant 25 %

■ Théâtre	65 %
■ Musique	11,5 %
■ Chorégraphie	12,5 %
■ Mise en scène	5,5 %
■ Arts de la rue	2 %
■ Cirque	1,5 %



### Déclarations d'œuvres audiovisuelles 75 %

■ Télévision	73,5 %
■ Radio	20,5 %
■ Cinéma	6 %



## PARTIE 4

LES MISSIONS ÉCONOMIQUES  
SOCIALES ET CULTURELLES  
DE LA SACD

## LES PERCEPTIONS 2010 ET LEUR VENTILATION (en milliers d'Euros)

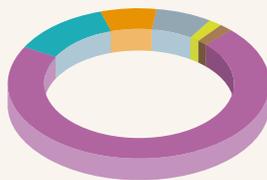
AUDIOVISUEL		
		Variation 2010/2009
Copie privée	10 803	- 2,53 %
Contrats généraux	109 487	+ 27,42 %
Contrats particuliers	2 274	- 21,68 %
Contrats nouveaux protocoles	2 734	+ 129,60 %
<b>France</b>	<b>125 298</b>	<b>+ 23,93 %</b>
Pays à intervention directe	18 717	+ 52,26 %
Étranger	10 796	+ 70,19 %
<b>TOTAL</b>	<b>154 811</b>	<b>+ 29,29 %</b>

SPECTACLE VIVANT		
		Variation 2010/2009
Paris	22 788	+ 30,78 %
Province DOM TOM	33 379	+ 4,42 %
<b>France</b>	<b>56 167</b>	<b>+ 13,72 %</b>
Pays à intervention directe	2 909	+ 1,30 %
Étranger	5 641	+ 36,18 %
Édition graphique	9	- 2,34 %
<b>TOTAL</b>	<b>64 726</b>	<b>+ 14,73 %</b>

ÉCRIT		
		Variation 2010/2009
Droits Reprographie Belgique	194	+ 18,81 %
Droits Reprographie France	0	ns
<b>TOTAL</b>	<b>194</b>	<b>+ 18,81 %</b>

## AUDIOVISUEL 70,45 %

- Contrats généraux France 70,72 %
- Pays à intervention directe 12,09 %
- Copie privée 6,98 %
- Étranger 6,97 %
- Contrats nouveaux protocole 1,77 %
- Contrats particuliers France 1,47 %



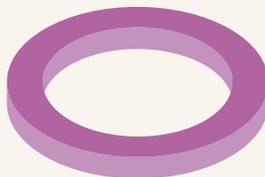
## SPECTACLE VIVANT 29,46 %

- Province DOM TOM 51,57 %
- Paris 35,21 %
- Étranger 8,72 %
- Pays à intervention directe 4,49 %
- Éditions graphiques 0,01 %



## ÉCRIT 0,09 %

- Belgique 100 %
- France 0 %

LES RÉPARTITIONS  
DE DROITS ET LES  
REVENUS DES AUTEURSAUGMENTATION DES  
RÉPARTITIONS EN 2010

Le montant des droits répartis en 2010 **est en progression de 5,57 %** par rapport à l'an passé, qui avait été marqué par un ralentissement du niveau des répartitions individuelles.

**Au spectacle vivant**, l'évolution des répartitions (+ 7,22 %) ne répercute qu'à moitié celle des perceptions (+ 14,7 %), s'agissant notamment des montants répartis issus des droits France et plus particulièrement de la « province » où l'on note un recul des répartitions (qui avaient certes fortement cru l'an passé grâce au déblocage de droits en suspens).

**À l'audiovisuel**, le niveau des répartitions progresse (+ 4,79 %) par rapport à 2009, mais là également dans une proportion nettement moindre que celle des perceptions. Il convient toutefois de tenir compte des délais de traitement assez longs, qui retardent l'impact de la hausse des encaissements, intervenue de surcroît majoritairement en fin d'année.

S'agissant de **l'écrit**, les sommes réparties en 2010 résultent des seuls droits de reprographies encaissés dans l'année en Belgique et leur évolution suit donc celle des perceptions.

Les revenus des auteurs, pris en compte individuellement, demeurent quant à eux toujours très dispersés, mais - accompagnant l'augmentation du volume des droits répartis - la masse globale des comptes bénéficiaires d'au moins une répartition dans l'année a retrouvé en 2010 une progression de 7,8 % (contre un recul de 2,2 % en 2009). Cette évolution se fait par contre au détriment des auteurs vivants et au bénéfice des successions.

## VENTILATION DES REVENUS PAR GRADE SOCIAL

Si globalement le nombre d'auteurs ayant touché des droits en 2010 diminue, cette baisse n'affecte pas les sociétaires qui progressent tant en valeur absolue (+0,5 %) qu'en part relative (23,7 % du total contre 21,9 %). La distribution des revenus demeure toujours très inégalitaire, quels que soient les grades sociaux. On note malgré tout – tous grades confondus – une progression générale des auteurs vers les tranches de rémunération plus élevées avec une baisse du nombre d'auteurs présents dans les tranches de rémunération les plus basses (moins de 5 K€) au profit des tranches médianes (5 à 40 K€), et dans une plus faible mesure, des tranches les plus élevées (>40 K€).

	Adhérents	Sociétaires -adjoints	Sociétaires	Tous auteurs confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Tranche de 200 000 € et plus	0	1	36	37	0,2 %	100,0 %
Tranche de 100 000 à 200 000 €	1	5	113	119	0,7 %	99,8 %
Tranche de 75 000 à 100 000 €	1	4	108	113	0,7 %	99,0 %
Tranche de 50 000 à 75 000 €	16	14	199	229	1,4 %	98,3 %
Tranche de 40 000 à 50 000 €	13	5	124	142	0,9 %	96,9 %
Tranche de 30 000 à 40 000 €	27	18	213	258	1,6 %	96,1 %
Tranche de 20 000 à 30 000 €	63	59	311	433	2,7 %	94,5 %
Tranche de 15 000 à 20 000 €	58	36	225	319	2,0 %	91,8 %
Tranche de 10 000 à 15 000 €	128	75	294	497	3,1 %	89,9 %
Tranche de 5 000 à 10 000 €	453	190	539	1 182	7,3 %	86,8 %
Tranche de 3 000 à 5 000 €	544	207	364	1 115	6,9 %	79,5 %
Tranche de 1 000 à 3 000 €	1 880	446	563	2 889	17,8 %	72,7 %
Tranche de 0 à 1 000 €	7 415	750	759	8 924	54,9 %	54,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 599</b>	<b>1 810</b>	<b>3 848</b>	<b>16 257</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

## VENTILATION DES REVENUS PAR RÉPERTOIRE

Une meilleure traçabilité analytique de l'origine des revenus – rendue possible par notre nouveau système d'information – conduit cette année à une répartition assez substantiellement différente par rapport à 2009 du nombre des ayants droit par répertoire : les ayants droit exclusivement « spectacle vivant » apparaissent ainsi légèrement plus nombreux que ceux qui sont exclusivement « audiovisuel », le nombre des ayants droit « mixtes » devenant par voie de conséquence très réduit. Par contre, les premiers (spectacle vivant) se concentrent toujours sur les tranches de revenus les plus basses (96,6 % touchent moins de 10 000 €), alors que les ayants droit exclusivement audiovisuels, sont plus nombreux (3,76 %) à figurer dans les tranches élevées (plus de 50 000 €). Les ayants droit « multi répertoires », quant à eux, sont ceux pour lesquels les revenus apparaissent les moins irrégulièrement répartis : moins de 10 000 €, 62,8 % (contre 87,5 % en général), entre 10 000 et 50 000 €, 26,2 % (contre 9,8 % en général), et au-delà de 50 000 €, 11 % (contre 2,6 % en général).

	Spectacle Vivant	Audiovisuel	Spectacle vivant et Audiovisuel	Tous Comptes Confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Tranche de 200 000 € et PLUS	1	16	31	48	0,2 %	100,0 %
Tranche de 100 000 à 200 000 €	4	84	57	145	0,6 %	99,8 %
Tranche de 75 000 à 100 000 €	12	84	43	139	0,6 %	99,1 %
Tranche de 50 000 à 75 000 €	16	192	64	272	1,2 %	98,5 %
Tranche de 40 000 à 50 000 €	14	133	43	190	0,8 %	97,3 %
Tranche de 30 000 à 40 000 €	30	231	78	339	1,5 %	96,5 %
Tranche de 20 000 à 30 000 €	49	393	119	561	2,5 %	94,9 %
Tranche de 15 000 à 20 000 €	82	275	84	441	2,0 %	92,4 %
Tranche de 10 000 à 15 000 €	148	381	143	672	3,0 %	90,5 %
Tranche de 5 000 à 10 000 €	456	920	221	1 597	7,1 %	87,5 %
Tranche de 3 000 à 5 000 €	575	737	195	1 507	6,7 %	80,3 %
Tranche de 1 000 à 3 000 €	1 839	1 540	329	3 708	16,6 %	73,6 %
Tranche de 0 à 1 000 €	7 389	5 007	376	12 772	57,0 %	57,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 615</b>	<b>9 993</b>	<b>1 783</b>	<b>22 391</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

## LES REVENUS DES AUTEURS

16 257 auteurs vivants, ont vu leurs comptes crédités de droits en 2010 : parmi eux 10 599 adhérents, 1 810 sociétaires adjoints et 3 848 sociétaires. Ce chiffre est en recul significatif (-7 %) par rapport à 2009.



### NOMBRE D'AUTEURS RÉMUNÉRÉS

- Adhérents 65 %
- Sociétaires 24 %
- Sociétaires adjoints 11 %



### DROITS BRUTS VERSÉS

- Sociétaires 76 %
- Adhérents 15 %
- Sociétaires adjoints 8 %

22 391 ayants droit (auteurs vivants et décédés, mais hors personnes morales) ont bénéficié d'un versement de droits en 2010 (soit 7,14 % de plus que l'an passé).



### NOMBRE D'AYANTS DROIT RÉMUNÉRÉS

- Spectacle vivant 47,4 %
- Audiovisuel 44,6 %
- Audiovisuel + spectacle vivant 8 %



### DROITS BRUTS VERSÉS

- Audiovisuel 56,8 %
- Spectacle vivant 13,7 %
- Audiovisuel + spectacle vivant 29,5 %

## PARTIE 4

LES MISSIONS ÉCONOMIQUES  
SOCIALES ET CULTURELLES  
DE LA SACDLES CHIFFRES CLÉS DE  
L'ACTION SOCIALE EN 2010

BUDGET GLOBAL : 3,466 M€

] Allocations complémentaires à la  
retraite 3,293 M€

Nombre de bénéficiaires :

1 282 personnes

Montant moyen annuel de l'allocation versée : **2 568 €** (versements trimestriels 2010 + complément versé sur 2011)

Ventilation des bénéficiaires  
par tranches

Nombre de pensionnés par tranche de revenu	
Tranche de 50 000 € et plus	0
Tranche de 40 000 à 50 000 €	0
Tranche de 30 000 à 40 000 €	0
Tranche de 20 000 à 30 000 €	0
Tranche de 15 000 à 20 000 €	4
Tranche de 10 000 à 15 000 €	19
Tranche de 5 000 à 10 000 €	86
Tranche de 3 000 à 5 000 €	110
Tranche de 1 000 à 3 000 €	439
Tranche de 0 à 1 000 €	624

## ] Aides de solidarité 0,173 M€

• Nombre de dons : 39

Montant moyen : 1 625 €

• Nombre de filleuls : 14

Montant des bourses allouées de 420 à 1 051 €

] Nombre de personnes reçues en  
2010 par le service social : 251

## LA MISSION SOCIALE

L'IMPLICATION  
AU SERVICE DES AUTEURS] Participation aux organismes  
sociaux des auteurs

La SACD participe activement aux organismes concernant les auteurs au titre de leur couverture sociale : assurances maladie et vieillesse au sein de l'AGESSA (Association pour la gestion

de la Sécurité Sociale des Auteurs) et retraite complémentaire obligatoire au sein du RACD/IRCEC (Régime de retraite des Auteurs et Compositeurs Dramatiques).

Des représentants des auteurs, élus au sein des conseils d'administration de ces deux organismes, y portent les préoccupations des actifs et des retraités et font progresser la défense des intérêts individuels et collectifs des diverses professions concernées (pour l'AGESSA : participation aux commissions de professionnalité, amélioration du traitement technique et administratif des dossiers de remboursement, simplification de la communication avec les affiliés, etc. Pour le RACD-IRCEC : évolutions régulières de la valeur du point, du coefficient de référence et des plafonds de cotisations, gestion des placements financiers, etc.).

L'administration de la Société est également présente par l'intermédiaire de Véronique Perlès, Directrice des relations auteurs-utilisateurs, et de Jean-Louis Blaisot, Directeur administratif et financier, qui participent aux réunions de ces instances.

L'année 2010 a été celle de la réforme nationale des retraites, marquée - pour les personnes nées après 1951 - par le recul de l'âge légal de départ et de l'âge du bénéfice systématique d'une retraite à taux plein. Elle s'est traduite par des aménagements au niveau du régime complémentaire obligatoire RACD-IRCEC, qui ont pris en compte ces paramètres avec quelques modulations particulières, approuvées en début d'année 2011 par le conseil d'administration du régime.

] Information sociale et  
professionnelle

En 2010, le Pôle auteurs-utilisateurs a poursuivi sa politique d'information sociale et professionnelle structurée, à destination notamment des jeunes auteurs, au travers des rencontres d'information en partenariat avec le CNC / Centre National



Rencontre sur le statut social du metteur en scène : Anne Delbée, metteur en scène, Angela Alves, (Ircec-Groupe Berri), Georges Werler, metteur en scène. (Photos : D.R.)

du Cinéma, le CEEA / Conservatoire européen des écritures audiovisuelles, La fémis, ou encore l'université Paris X / Nanterre, ALTERMEDIA, et SUPINFOCOM à Valenciennes (pour l'audiovisuel), ainsi qu'avec le CNT / Centre National du théâtre, l'École Juste pour rire et l'université Paris III / La Sorbonne nouvelle (pour le spectacle vivant).

## LES ACTIONS PERMANENTES

Fondée dès son origine sur une solidarité active entre ses membres, la SACD met en œuvre de façon permanente - sur ses ressources propres - des aides destinées à répondre non seulement à la baisse de revenus au moment de la retraite, mais aussi aux situations difficiles que rencontrent certains auteurs, même en activité, en les aidant - ainsi que leurs proches - dans leur vie quotidienne.

] Les allocations  
complémentaires à la retraite

Part financièrement prépondérante de son action sociale permanente, la SACD attribue à ses membres sous certaines conditions :

- le versement d'une allocation aux membres de la Société en « préretraite » (entre 60 et 65 ans),
- le versement d'un complément aux prestations du RACD après 65 ans, qui bénéficie partiellement au conjoint survivant, en cas de décès.

## DES MOYENS D'ACTION SOCIALE RENFORCÉS POUR L'AVENIR

Le fonctionnement de ces libéralités s'inscrit depuis 2006, dans le cadre d'un « cantonnement » des ressources qui lui sont allouées par décision du Conseil d'administration (c'est-à-dire d'une limitation des charges au produit annuel des dites ressources). Ces ressources proviennent des perceptions effectuées dans le secteur du spectacle vivant au titre de la CCSA (contribution à caractère social et administratif), de la contribution de solidarité appliquée sur les droits versés aux successions, et de tout ou partie des redevances perçues contractuellement par la SACD sur l'exploitation des œuvres du domaine public ou empruntant au domaine public.

Des versements trimestriels sont alloués aux bénéficiaires – à titre provisionnel – et une fois connues les ressources effectivement disponibles pour l'année concernée, le versement du solde intervient, en complément du premier versement trimestriel provisionnel de l'année suivante (en mars).

Deux années successives de baisse des ressources affectées à ces libéralités (en 2008 et 2009), conjuguées à l'accroissement du nombre de bénéficiaires des allocations (dont l'évolution suit la courbe démographique des générations du « baby-boom » atteignant aujourd'hui l'âge de la retraite) avaient conduit à réduire sensiblement le volume global et le niveau individuel des allocations versées. L'année 2010 a inversé la tendance avec une progression de 12,8 % des produits du « cantonnement ». Celle-ci, générée par la hausse l'an passé de la CCSA (perçue au spectacle vivant) et des perceptions issues du domaine public, a permis en fin d'année de constater un excédent et de verser à l'occasion du 1<sup>er</sup> versement trimestriel de 2011 un complément substantiel aux allocataires bénéficiaires (représentant environ un tiers du total des acomptes provisionnels alloués en cours d'année).

De surcroît, le contexte exceptionnellement favorable de l'exercice 2010 – en termes de produits – a permis d'envisager

de sécuriser le fonctionnement de ce système d'allocations complémentaires aux retraites, en inscrivant en charges à payer de l'exercice, non seulement les allocations versées dans l'année – et couvertes par les produits du cantonnement – mais aussi le montant des libéralités à verser en 2011. Ce qui permettra de gérer à partir de 2011 ces libéralités accordées aux auteurs dans un contexte de budget « certain » (les ressources encaissées au cours d'une année assurant le paiement des charges de l'année à venir) et non plus « incertain » comme jusqu'à présent (où ces mêmes ressources finançaient les charges de l'année en cours).

Pour autant le Conseil d'administration n'a pas remis en cause la réflexion qu'il avait souhaité engager en 2009 sur d'éventuelles modifications des paramètres d'attribution de ces libéralités, de nature à :

- ▀ prendre en compte l'évolution récente des régimes obligatoires de retraite qu'elles viennent compléter,
- ▀ juguler la stagnation toujours à craindre des ressources affectées à leur financement et l'accroissement inévitable des bénéficiaires potentiels,
- ▀ et faire évoluer vers une plus grande solidarité cet avantage qui constitue la plus importante – en volume – des prestations sociales de la SACD.

Le groupe de travail associant des administrateurs et des représentants des services de la Société s'est réuni à plusieurs reprises sur ce sujet, et a déterminé diverses pistes de modifications qui seront soumises au Conseil d'administration dans le courant de l'année 2011.

### ▀ Soutien social et solidarité

Conseillée par une assistante sociale, la Commission d'action sociale, constituée de trois auteurs membres du Conseil d'administration, attribue des aides sous forme de dons s'imputant sur ses fonds de solidarité.

Dans le même esprit, la Fondation Paul

Milliet (cf. encadré ci-dessous) qui dispose de ses propres ressources, octroie aux auteurs des aides destinées à faire face aux difficultés liées à l'âge ou la maladie.

Parallèlement, la SACD soutient financièrement des « filleuls », enfants ou adolescents orphelins d'auteurs membres, pour leur permettre notamment de poursuivre leurs études.

Mais ces actions individuelles ne se limitent pas à une assistance financière. Elles comportent également l'orientation vers des aides légales, l'assistance dans les démarches administratives, l'appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés, sans négliger l'accompagnement psychologique souvent indispensable dans les situations de fragilité économique ou morale.

### LA FONDATION PAUL MILLIET

Créée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924), pour créer une fondation destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet a pendant près de 50 ans géré une maison de séjour et de retraite ouverte aux auteurs, située au Rondon, près d'Olivet (Loiret).

Depuis une vingtaine d'années, elle intervient uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, notamment pour leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légitime (ceux de Paul Milliet mais aussi d'autres auteurs et notamment du scénariste Henri Jeanson), et par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation.

En 2010, elle a accordé 47 aides pour un montant total de 63 641 € et un montant moyen de 1354 €.

## PARTIE 4

LES MISSIONS ÉCONOMIQUES  
SOCIALES ET CULTURELLES  
DE LA SACDLA MISSION  
CULTURELLE

La SACD est très attachée à sa mission culturelle, dans laquelle s'exprime son souci d'entretenir la vitalité de la création dramatique d'expression francophone sous toutes ses formes, d'aider à l'émergence d'auteurs et compositeurs dramatiques nouveaux, et de favoriser la diffusion et la présentation de leurs œuvres auprès du public.

Au titre de cette mission, la SACD met non seulement en œuvre (directement, ou par le biais de l'association Beaumarchais-SACD) son « action culturelle » à proprement parler, qu'elle finance dans le cadre des obligations légales découlant de l'article L321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, et qu'elle complète par des ressources propres affectées volontairement.

Elle intègre également à sa mission culturelle la promotion de son répertoire, et distingue par divers prix des auteurs et des artistes dont elle tient à honorer le talent et mettre en valeur le travail.

## L'ACTION CULTURELLE

Le budget global de l'action culturelle 2010 de la SACD est de **4 520 652 euros** (cf. chapitre 5).

Depuis 2007, la présentation des ressources affectées par la SACD à son action culturelle distingue celles qui relèvent de l'application de nos obligations légales et celles qui relèvent de choix volontaires de la Société.

Les **affectations légales** correspondent aux ressources définies « stricto sensu » à l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle (*postes 1, 2 et 3 ci-dessous*), auxquelles – avec l'assentiment de la CPC des SPRD – nous ajoutons :

- ▮ une quote-part de produits financiers, correspondant à la rémunération sur l'année – au niveau de rendement moyen de la trésorerie courante de la Société – des capitaux constitutifs des ressources « légales » ci-dessous (*poste 4*),
- ▮ et la reprise des reliquats des années antérieures, c'est-à-dire des sommes non utilisées et mises en réserve précédemment (*poste 5*).

S'agissant des **affectations volontaires**, les ressources affectées librement par la SACD au financement de son action culturelle sont les suivantes :

- ▮ une quote-part de la partie répartissable (75 %) des droits de copie privée sonore perçus au cours de l'année N-1 (2009 en l'occurrence) au bénéfice des compositeurs de musique (*poste 6*),
- ▮ la contribution à l'action culturelle allouée à la SACD par la SDRM (Société de perception du droit de reproduction mécanique) au sein de laquelle la SACD était associée jusqu'en novembre 2010. Cette contribution versée en 2009, a été affectée en ressource en 2010 (*poste 7*),
- ▮ et enfin les « produits divers » constitués par les recettes de billetterie que la SACD a encaissées lors de l'exploitation des spectacles qu'elle produit dans divers festivals tels qu'Avignon, Nîmes, etc. (*poste 8*).

▮ L'affectation des montants disponibles pour 2010

Orientant son action culturelle de façon prioritaire sur toutes les actions susceptibles de favoriser la création et la diffusion d'œuvres dramatiques contemporaines d'expression francophone, dans la diversité des écritures textuelles, musicales, chorégraphiques, scénographiques, audiovisuelles, et « interactives » (web 2.0 notamment), la SACD a – comme les années antérieures – consacré les sommes disponibles au titre de son budget d'action culturelle :

▮ **au financement total de ses « charges directes » d'action culturelle** à concurrence du montant global de 3 879 500€, ces charges concernant des actions générales et des actions imputables directement à chacune de ses diverses disciplines,

▮ **au financement partiel des frais de gestion de son action culturelle**, pour le solde.

**Sur les 3 879 500 € d'aides directes**, un montant de **2 081 771 €** a été réservé à des actions non imputées à une discipline particulière dont la décomposition est la suivante :

Prix SACD	23 000 €
Action décentralisée province	65 953 €
Actions internationales	68 354 €
Subvention Beaumarchais-SACD	929 000 €
ARP	118 207 €
Action culturelle Belgique	160 000 €
Action culturelle Canada	20 600 €
Fonds SACD	225 000 €
Fonds de réactivité	124 787 €
Action culturelle « Transrépertoires »	121 000 €
Action Culturelle Formation des Auteurs	59 000 €
Reliquats année en cours	166 870 €

## Les ressources du budget de l'action culturelle 2010 de la SACD se décomposent de la manière suivante :

AFFECTATIONS LÉGALES		3 926 197 €
Copie privée audiovisuelle (art L 321- 9 du CPI)		2 354 123 € [1]
Copie privée sonore (art L 321- 9 du CPI)		435 075 € [2]
Droits irrépartissables (art L 321-9 du CPI)		594 287 € [3]
Produits financiers		35 173 € [4]
Reliquats années précédentes		507 539 € [5]
AFFECTATIONS VOLONTAIRES		594 455 €
Copie privée sonore (part répartissable)		568 507 € [6]
Contribution SDRM à l'Action Culturelle		6 700 € [7]
Produits divers		19 248 € [8]
<b>TOTAL</b>		<b>4 520 652 €</b>



Jury du Fonds SACD fictions 2.0 : Marie-Laure Lesage, Ismaël Sy Savane, Jérôme Lefdup, Alain Le Diberder, Claire Leproust, Nathalie Coste Cerdan, Laurent Heynemann. (D.R.)



Jury du Fonds SACD Humour/One man show : Jean-Pierre Bigard, Alex Lutz, Laurent Heynemann, Gérard Sibelle, Marie-Pascale Osterrieth (D.R.)



Alain Le Diberder, Dimitri Grimblat, Eric Garandeau, Laurence Franceschini, Pascal Rogard, Thomas Valentin, Frédéric Pie, Stéphane Le Bars. (Photo : Pierre Bachelot)



Prix de la Semaine de la Critique (Festival de Cannes 2010) remis par Gérard Krawczyk à Phan Dang Di pour *Bi, Dung So !*, (Photo : Julien Attard)

Il convient de préciser que figurent sous les rubriques :

- ▮ « Prix SACD », les prix attribués chaque année par la Société pour récompenser et encourager le talent de divers auteurs relevant de ses disciplines,
- ▮ « Action décentralisée province », le budget mis à disposition des représentants régionaux de la Société en métropole et les DOM-TOM, pour des actions culturelles locales,
- ▮ « Actions internationales », les soutiens consentis par la SACD pour la circulation et la promotion à l'étranger des œuvres d'expression française et pour la diversité culturelle,
- ▮ « Subvention Beaumarchais-SACD », le soutien accordé par la SACD comme les années antérieures à cette association qu'elle a elle-même créée en 1988, dans le but d'aider financièrement les auteurs dans leur travail d'écriture et de

conception et participer à la réalisation de leurs projets, et dont la Société assure la majeure partie du financement,

- ▮ « ARP » (Association des Réalisateur Producteurs), la part de copie privée audiovisuelle contractuellement collectée par la SACD pour le compte des auteurs producteurs membres de cette société, et leur revenant en conséquence,
- ▮ « Action culturelle Belgique », et « Action culturelle Canada », les budgets consentis à la délégation générale de la SACD en Belgique, et à la SACD Limitée au Canada, budgets dont l'utilisation fait l'objet – dans le cadre des délégations qui leur sont statutairement dévolues – de décisions autonomes des Comités belge et canadien de la Société,
- ▮ « Fonds SACD », le budget destiné à alimenter le fonds d'aide à la production créé par la SACD depuis 2005, pour soutenir chaque année entre 15 et 20

projets issus du théâtre privé et du théâtre public (créations ou reprises d'œuvres contemporaines d'expression française, spectacles d'humour, etc....),

- ▮ « Fonds de réactivité », un budget de réserves destiné à abriter des aides sollicitées en cours d'année – indifféremment pour tous les répertoires – et présentant un intérêt stratégique important justifiant une « réactivité » rapide,
- ▮ « Action culturelle Transrépertoires », un budget destiné à soutenir des projets associant plusieurs répertoires de la Société,
- ▮ « Action culturelle Formation », le budget destiné au financement des actions concrètes de formation professionnelle continue pour les auteurs, dans le cadre du projet mis en œuvre en partenariat avec le MOTif sur la région Ile de France),
- ▮ « Reliquats année en cours », la dotation de la provision des sommes non utilisées au 31/12/2010.

## PARTIE 4

LES MISSIONS ÉCONOMIQUES  
SOCIALES ET CULTURELLES  
DE LA SACD

Le reste, soit un montant de **1 797 729 €** revient à des actions imputables aux différentes disciplines de la SACD, et se répartit comme suit :

Théâtre	345 720 €
Danse	66 500 €
Musique	361 200 €
Radio	39 500 €
Télévision	465 300 €
Cinéma	179 500 €
Création interactive	28 649 €
Animation	97 718 €
Arts du cirque	71 500 €
Arts de la rue	97 142 €
Humour	45 000 €

Pour satisfaire aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, la présentation de ces charges dans les comptes (cf. chapitre 5 - **Compte de gestion et Détail sur les activités sociales et culturelles**) les répartit entre les aides la création, à la diffusion et à la formation, et ventile l'imputation entre les ressources légales et volontaires de l'ensemble des montants ci-dessus, concernant les charges directes d'action culturelle en 2010, étant précisé qu'en l'état des procédures d'attributions des aides d'action culturelle appliquées au budget 2010 (cf. encadré p.42), il s'agit de constatations « a posteriori » et non

d'une affectation préalable par grande masse du budget d'action culturelle.

### Les manifestations emblématiques

Dans le cadre de ses actions par discipline, la SACD produit ou co-produit dans divers festivals liés au spectacle vivant, plusieurs spectacles présentant les œuvres de ses répertoires :

- « **Sujets à vif** », action pluridisciplinaire associant des interprètes qui choisissent des auteurs de divers horizons (cirque, théâtre, musique, cinéma...), propose 8 créations originales dans le cadre du Festival d'Avignon ;

- « **Voix d'auteurs** », est un cycle de lectures par leurs auteurs de textes inédits, en coproduction avec France Culture également dans le cadre du Festival d'Avignon ;

- « **Jeunes Talents Cirque** », vise l'émergence de nouvelles écritures circassiennes en France et en Europe et sélectionne chaque saison 10 équipes dont le travail est présenté à Paris (en 2010 au Théâtre de la Cité Internationale) et dans plusieurs lieux de diffusion en Europe ;

- et enfin, « **Auteurs d'espace public** », dont la cinquième édition a eu lieu en 2010, est une manifestation coproduite par la SACD en partenariat avec le festival

« Chalon dans la rue » pour soutenir les arts de la rue.

Par ailleurs, la SACD participe activement à **de nombreux festivals audiovisuels** (le FIPA à Biarritz, le festival de la Fiction TV de La Rochelle, le Festival de Luchon, ainsi que les festivals des scénaristes de Bourges et Aix les Bains, et aussi - pour la radio - les Radiophonies et Festival Longueur d'Ondes), à des **festivals « cinéma »** (le FIF à Cannes bien sûr, mais aussi le Festival du Court Métrage de Clermont Ferrand, le Festival International d'animation d'Annecy, Premiers plans à Angers, le French Film Festival de Richmond aux USA...) et **aux festivals d'animation** Forum Cartoon, cette année à Sopron en Hongrie, Cartoon Movie, à nouveau à Lyon en 2010, et le Festival d'un jour à Valence. Elle y favorise la diffusion des œuvres, y organise des débats, colloques et rencontres entre auteurs et autres intervenants des secteurs professionnels concernés.

**Sur les « nouveaux marchés » audiovisuels**, la Société a créé en 2010 un fonds d'aides « Fictions 2.0 » qui a pour vocation d'aider les auteurs débutants ou confirmés de formats courts (1 à 5 minutes) à passer de l'écriture au pilote de séries, et de proposer ainsi un projet plus abouti aux producteurs et diffuseurs des divers médias concernés (internet, web TV, téléphone mobile, cinéma et TV) .

#### AVIGNON. SUJETS À VIF.



Une semaine d'art en Avignon. Conceptrice : Olivia Grandville  
Interprètes : Olivia Grandville, Catherine Legrand, Léone Nogarède  
(Photo : Pascal Gély)



Black Monodie. Phia Ménard,  
Anne-James Chaton.  
(Photo : Pascal Gély)



La relève des Dieux par les pitres.  
Arno Bertina, Agnès Sourdillon (Photo : Pascal Gély)

# En savoir +



## L'ASSOCIATION BEAUMARCHAIS-SACD

### Subvention 2010 : 929 000 €

Créée en 1988, l'association Beaumarchais-SACD est présidée par Jacques de Decker depuis 2001, suite au décès de Claude Santelli. Elle est dirigée depuis 2009 par Corinne Bernard, qui a succédé dans cette fonction à Paul Tabet. L'action de « Beaumarchais-SACD » en 2010, c'est :

- 】 plus d'une centaine d'**aides à l'écriture** (pour environ 2000 candidatures) dans les disciplines de la SACD,
- 】 **la coproduction** d'une soixantaine de **spectacles** (7 au Festival d'Avignon, dont 2 traduits en langue des signes), et d'une dizaine de **courts métrages**,
- 】 une contribution à la réalisation de 5 films « long métrage », à la création de 3 fictions radiophoniques, à l'édition de 17 textes de théâtre et à la traduction de 32 pièces,
- 】 l'attribution d'une quinzaine de **prix** dans différents festivals : Paris, Pantin, Créteil, Cannes, Aulnay-sous-Bois, Contis, Grignan, Brest, Nantes, Lille, Montpellier, Castres, Vannes...
- 】 l'établissement de 600 **fiches de lecture détaillées**,
- 】 l'organisation de **misés en espace de pièces de théâtre** et **lectures de scénarios** dans différentes villes de France, afin de mieux faire connaître les auteurs nouveaux soutenus par Beaumarchais-SACD,
- 】 la poursuite de l'**action internationale** avec divers partenaires dans de nombreux pays : Allemagne, Afrique, Angleterre, Belgique, Canada, République tchèque, Maroc, et Suède...
- 】 la collaboration à deux **concours** : un avec France Culture et France Inter, un autre intitulé « Transfert théâtral » avec DVA-Stiftung (Stuttgart) et le Goethe Institut (Paris), et l'organisation d'un prix en partenariat avec l'association des Amis de Claude Santelli,
- 】 L'organisation des **Journées « Beaumarchais-SACD » au Théâtre du Rond-Point à Paris** avec une programmation de soirées lyriques tout au long de la saison.

## ACCORD ORANGE / BEAUMARCHAIS-SACD

Le partenariat entre Beaumarchais-SACD et Orange, initié depuis 2009 dans le cadre d'un accord de mécénat pour soutenir l'aide à l'écriture en faveur des formats innovants, s'est poursuivi en 2010. La dotation annuelle d'Orange (241 000 €) a permis d'une part de sélectionner et doter 10 projets d'écriture choisis par un jury indépendant, parmi lesquels trois ont bénéficié d'Orange (hors mécénat) d'un soutien supplémentaire à la production (pour un montant global de 50 000 €).

La dotation d'Orange a également donné à Beaumarchais-SACD les moyens d'accentuer en 2010 ses actions générales en faveur de l'audiovisuel et notamment ses aides à la production en faveur du court métrage.

Dans le **spectacle vivant**, la Société, également présente et très active en faveur de la création théâtrale, musicale, des arts du cirque et de la rue, au travers des divers fonds qu'elle gère ou auxquels elle participe ainsi que des ateliers, concours et rencontres auxquels elle participe, a poursuivi en 2010 ses actions en faveur du répertoire très apprécié de l'humour, en s'associant à nouveau au festival « Paris fait sa comédie », ainsi qu'aux festivals « Rires et rock » à Cognac et « Estuaire d'en rire » à Honfleur, et en accroissant les soutiens accordés par le Fonds spécifique « Humour - One man show » créé en 2009, au titre duquel 11 projets ont été retenus en 2010.

## PROMOTION DU RÉPERTOIRE À L'ÉTRANGER

Pour favoriser la promotion des auteurs dramatiques contemporains francophones, la SACD transmet des manuscrits sélectionnés, notamment par les comités de lecture d'Entr'Actes et de l'association Beaumarchais-SACD, propose une offre ciblée à ses partenaires étrangers et, par sa présence dans différentes manifestations, assure la diffusion de son répertoire dramatique hors des frontières nationales. La Société développe également - dans le cadre de son action culturelle internationale - de nombreuses actions en partenariat avec des opérateurs étrangers tant dans le domaine du **spectacle vivant** (*théâtre* aux États-Unis, au Japon, en Europe avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Hongrie et plus généralement avec le projet LABOO7 - qui vise au développement d'un réseau de théâtre contemporain pour l'enfance et la jeunesse -, *théâtre et radio* avec le Festival « Primeurs » à Sarrebruck), mais aussi l'**audiovisuel** (ESAV de Marrakech, Atelier Farnèse en Italie, Fonds « Du côté des ondes » à Bruxelles et French film festival de Richmond).

## PARTIE 4

# LES MISSIONS ÉCONOMIQUES SOCIALES ET CULTURELLES DE LA SACD

### LES RÈGLES D'ATTRIBUTION DES AIDES D'ACTION CULTURELLE

La procédure d'attribution des aides d'action culturelle en vigueur à la SACD, qui a été instituée par décision du Conseil d'administration en date du 20 novembre 2008, prévoit dans un souci d'équité, de mutualisation et de transparence des affectations, la ventilation du budget d'Action culturelle en trois rubriques :

1) **Les Actions culturelles d'intérêt général**, arrêtées le plus en amont des discussions et répondant à la stratégie de la Société à long terme. Elles sont votées par l'ensemble du Conseil au mois de décembre (et le plafond des sommes dévolues aux actions culturelles d'intérêt général a été fixé à 45 % du budget disponible) ;

2) **Les Actions culturelles par discipline**, arrêtées et gérées de manière autonome par chaque répertoire, au prorata des montants répartis par discipline et votées lors de commissions en février et en juin pour le spectacle vivant et en février et en septembre pour l'audiovisuel (et le plancher des sommes dévolues aux actions culturelles par discipline a été fixé à 30 % du budget disponible) ;

3) **Les Action culturelles mutualisées**, ajustables annuellement par le Conseil (qui dispose d'une souplesse nécessaire pour pouvoir répondre aux priorités et enjeux de l'année à venir) et votées en décembre [le niveau des sommes dévolues aux actions culturelles de mutualisation (3) s'ajuste en fonction des rubriques 1) et 2)].

Il s'agit de seuils théoriques que le Conseil peut demander de modifier : ces pourcentages seront revus chaque année par l'ensemble du Conseil.

Deux votes, précédant la détermination des actions, ont lieu : le premier portant sur l'adoption – ou non – du nouveau cadre général de la présentation du budget, le second étant destiné à déterminer les pourcentages plafond / plancher pour les rubriques 1) et 2). Pour 2010, le plafond de la rubrique 1) a été fixé à 43 % et le plancher de la rubrique 2) à 26 %, portant ipso facto la part de la rubrique 3) à 31 %.

Sur un plan pratique, le service de l'action culturelle de la SACD effectue, parmi les demandes qu'il reçoit tout au long de l'année (5 à 10 par semaine), une première sélection en ne conservant que celles répondant aux critères de soutien définis par la Société.

À ce titre, les critères privilégiés par la SACD pour le choix de ses actions culturelles visent à ce que les projets présentés :

- 】 correspondent aux obligations légales concernant l'utilisation des ressources de la copie privée,
- 】 respectent le droit d'auteur,

- 】 relèvent d'un répertoire de la SACD,

- 】 présentent un caractère « collectif » concernant plusieurs auteurs,

- 】 valorisent les auteurs contemporains vivants d'expression francophone,

- 】 soulignent la diversité des écritures,

- 】 favorisent les rapprochements avec les auteurs dont les œuvres sont présentées dans les festivals, dont les textes sont édités ou entre ceux qui reçoivent une formation,

- 】 présentent un budget rigoureux.

Le service de l'action culturelle reçoit donc chacun des nouveaux demandeurs rentrant dans le cadre de ces critères, dont les dossiers lui paraissent intéressants, et il rencontre bien évidemment aussi les organismes bénéficiant de soutiens sur plusieurs années.

À l'issue de cette première approche, les auteurs membres du Conseil d'administration représentant chacune des disciplines, examinent les dossiers concernant leur discipline et retiennent ceux qu'ils désirent soutenir pour les présenter au Conseil d'administration.

Dans ce cadre, ils proposent de loger dans l'enveloppe des « actions culturelles générales » ou dans l'enveloppe des « actions culturelles mutualisées » le financement de ceux dont l'importance stratégique pour la SACD justifie la décision collégiale du Conseil, et imputent dans l'enveloppe des « actions culturelles par discipline » affectée à leur répertoire les autres projets qu'ils souhaitent soutenir.

À l'issue des deux votes annuels « de procédure » définis plus haut (cadre général de présentation du budget d'une part et détermination des plafonds et planchers par catégories d'actions d'autre part), le Conseil d'administration de la Société procède à l'examen du budget d'action culturelle.

Dans ce cadre, pour les projets entrant dans l'enveloppe des « actions culturelles générales » ou dans l'enveloppe des « actions culturelles mutualisées », le choix des bénéficiaires et la validation du montant des soutiens accordés font l'objet d'un débat et d'une décision expresse du Conseil dans son ensemble. S'agissant de l'enveloppe des « actions par discipline », son montant global et son affectation par discipline sont également validés par le vote du Conseil, et les projets déjà connus qui y sont logés, sont présentés à cette occasion. Les autres projets retenus ultérieurement au titre de cette « enveloppe » sont traités par les administrateurs de chaque discipline concernée, dans le cadre de la délégation qui leur est donnée aux termes de la procédure décrite ci-dessus.

# DES PRIX QUI HONORENT DES AUTEURS CONFIRMÉS ET DISTINGUENT DE NOUVEAUX TALENTS DANS TOUTES LES DISCIPLINES

## Les Prix

Chaque année au mois de juin, dans le cadre d'une fête qui rassemble les auteurs dans les jardins de leur « maison » rue Ballu, la SACD décerne ses prix annuels (cf. encadré) à des auteurs de ses diverses disciplines désignés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'année, la Société attribue également elle-même deux autres prix (cf. encadrés pages suivantes) :

le prix Henri Jeanson, au travers duquel elle honore un scénariste ou dialoguiste de cinéma,

le prix Maurice Yvain, par lequel elle distingue un compositeur de musique légère ou d'opérette,

et accueille – à l'occasion de la Fête de la création théâtrale contemporaine qu'elle organise chaque année en janvier – la remise des prix Plaisir du Théâtre et Jean-Jacques Gautier, qui honorent respectivement un auteur, comédien, ou metteur en scène à titre de consécration pour sa carrière et la révélation d'un talent nouveau.

## PALMARÈS DES PRIX DE LA SACD EN 2010

GRAND PRIX : **Claude Chabrol**  
 PRIX EUROPÉEN : **Stephen Frears**  
 PRIX THÉÂTRE : **Joël Pommerat**  
 PRIX NOUVEAU TALENT THÉÂTRE : **Marcel Zang**  
 PRIX DE LA MISE EN SCÈNE : **Marion Bierry**  
 PRIX HUMOUR / ONE MAN SHOW : **Michèle Bernier et Marie-Pascale Osterrieth**  
 PRIX NOUVEAU TALENT HUMOUR / ONE MAN SHOW : **Guillaume Gallienne**  
 PRIX CINÉMA : **Xavier Giannoli**  
 PRIX NOUVEAU TALENT CINÉMA : **Léa Fehner**  
 PRIX TÉLÉVISION : **Frédéric Krivine et Fabrice Cazeneuve**  
 NOUVEAU TALENT FICTION TÉLÉVISION : **Jean-Xavier de Lestrade**  
 PRIX ANIMATION : **Claire Paoletti**  
 PRIX NOUVEAU TALENT ANIMATION : **Fabrice O. Joubert**  
 PRIX CRÉATION INTERACTIVE : **David Cage**  
 PRIX ARTS DU CIRQUE : **Abdeliazide Senhadji**  
 PRIX ARTS DE LA RUE : **Olivier Comte**  
 PRIX RADIO : **Pierre Billard**  
 NOUVEAU TALENT RADIO : **Catherine Tullat**  
 PRIX MUSIQUE : **Jacques Rebotier**  
 PRIX NOUVEAU TALENT MUSIQUE : **Philippe Miller**  
 PRIX CHORÉGRAPHIE : **Françoise et Dominique Dupuy**  
 NOUVEAU TALENT CHORÉGRAPHIE : **Bouchra Ouizguen**  
 PRIX SUZANNE-BIANCHETTI : **Élodie Navarre**

MÉDAILLES « BEAUMARCHAIS » : **Vincent Paul-Boncour, Daniel Darès, Louis Joinet, Blandine Masson, Jacques Toubon**



Les lauréats des Prix SACD 2010. (Photo : Julien Attard)



Stephen Frears, Claude Chabrol et Bertrand Tavernier (Photo : Julien Attard)

## PARTIE 4

LES MISSIONS ÉCONOMIQUES  
SOCIALES ET CULTURELLES  
DE LA SACD

## LE PRIX MAURICE YVAIN

À son décès en 1972, l'épouse de Maurice Yvain a légué à la SACD les droits de son mari en contrepartie de l'attribution d'un prix à un compositeur de musique « légère ou d'opérette ».

**Le prix 2010 a été attribué par le Conseil d'administration à Isabelle Abouker.**

Parmi les lauréats de ce prix : Antoine Hervé, Michel Frantz, Patrick Laviosa, Thierry Boulanger, Louis Dunoyer de Segonzac, Paul Bonneau, Jacques Metehen, Georges Liferman, Henri Betti, Jacques Ledru, Guy Lafarge, Marc Berthomieu, Gérard Calvi, Didier Lockwood.



Isabelle Abouker  
(Photo : Julien Attard)



Louis Dunoyer de Segonzac,  
Isabelle Abouker.  
(Photo : Julien Attard)



Yves Bourgade  
et Jean-Pierre Vincent.  
(Photo : Julien Attard)



Jean Bellorini, René de Obaldia, Armelle Héliot. (Photo : Julien Attard)

LES PRIX PLAISIR DU THÉÂTRE  
ET JEAN-JACQUES GAUTIER

Depuis sa création en 1972, par Marcel Nahmias, un industriel amoureux du théâtre et désireux d'honorer les auteurs, comédiens et metteurs en scène, la SACD est partenaire de l'association « Plaisir du Théâtre », qui décerne chaque année un prix de consécration (le Prix Plaisir du Théâtre) et - depuis 1989 - un prix de révélation (le Prix Jean-Jacques Gautier) .

**En 2010, les prix ont été attribués à Jean-Pierre Vincent (Prix Plaisir du Théâtre) et à Jean Bellorini (Prix Jean-Jacques Gautier)** par le jury de l'association, présidé par René de Obaldia, qui associe critiques, auteurs et comédiens et ils ont été remis à la SACD en janvier 2011 à l'occasion d'une fête de la création théâtrale contemporaine.

Parmi les lauréats les plus récents de ces prix :

**Prix Plaisir du Théâtre :** Emmanuel Demarcy-Mota, James Thierrée, Michel Galabru, Michel Vinaver, Pierre Debauche, Jorge Lavelli, Claude Rich, André Dussolier, Jean-Michel Ribes, Michel Bouquet...

**Prix Jean-Jacques Gautier :** Julie-Marie Parmentier, Clotilde Hesme, Thibaut Corrion, Rachida Brakni, Julie Delarme, Marie-Laure Crochant, Fabrice Melquiot, Laurent Laffargue, etc.

## LE PRIX HENRI JEANSON

À l'initiative de Claude Marcy, veuve d'Henri Jeanson, et par l'intermédiaire de la Fondation Paul-Milliet, légataire universelle des droits de ce dernier, le Conseil d'administration de la SACD remet, depuis sept ans, un prix portant son nom à un auteur dont l'insolence, l'humour, la puissance dramatique perpétuent la mémoire de l'un des plus célèbres scénaristes et dialoguistes du cinéma français.

**Le Prix Henri-Jeanson 2010 a été attribué à Benoît Delépine et Gustave Kerven.**

Ce Prix a été précédemment attribué à Radu Mihaileanu, Cédric Klapisch, Marjane Satrapi, Rachid Bouchareb, Francis Veber, Jean-Loup Dabadie, Denys Arcand, Michel Blanc, Bertrand Blier, Dominik Moll et Gilles Marchand, Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, Pascal Bonitzer, Robert Guédiguian et Jean-Louis Milési.



**Gustave Kerven, Laurent Heynemann, Bertrand Tavernier, Gérard Kraczyk, Benoît Delépine.**  
(Photo : Julien Attard)



**Gustave Kerven et Benoît Delépine.**  
(Photo : Julien Attard)



# LES CHIFFRES 2010 DE LA SACD

Présentation des statistiques des perceptions et répartitions, du compte de gestion, du bilan, du détail des actions sociales et culturelles et du rapport général du Commissaire aux comptes

## PERCEPTIONS (HT) 2010

Données exprimées en Euros						
SPECTACLE VIVANT	PERCEPTIONS		RETENUES SACD / PERCEPTIONS			
	MONTANTS PERCUS	VARIATION 10/09	CCSA <sup>(*)</sup>	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Paris	22 787 881,66	30,78 %	2 022 108,29			20 765 773,37
Province (1)	33 379 442,30	4,42 %	5 174 546,01			28 204 896,29
<b>France</b>	<b>56 167 323,96</b>	<b>13,72 %</b>	<b>7 196 654,30</b>			<b>48 970 669,66</b>
Belgique (2)	2 613 137,08	0,91 %	373 248,94			2 239 888,14
Canada	295 488,51	4,93 %	0,00			295 488,51
<b>Pays à Intervention Directe</b>	<b>2 908 625,59</b>	<b>1,30 %</b>	<b>373 248,94</b>			<b>2 535 376,65</b>
<b>Étranger</b>	<b>5 641 300,40</b>	<b>36,18 %</b>	<b>0,00</b>			<b>5 641 300,40</b>
<b>Éditions graphiques</b>	<b>8 754,67</b>	<b>-2,34 %</b>	<b>0,00</b>			<b>8 754,67</b>
<b>TOTAL</b>	<b>64 726 004,62</b>	<b>14,73 %</b>	<b>7 569 903,24</b>			<b>57 156 101,38</b>

AUDIOVISUEL	"MONTANTS PERCUS »	VARIATION 10/09	CCSA <sup>(*)</sup>	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Contrats Généraux	109 487 461,56	27,42 %		547 196,88	9 773 374,05	99 166 890,63
Contrats Individuels	2 273 713,06	-21,68 %		0,00	0,00	2 273 713,06
Contrats Nouveau Protocole	2 734 140,98	129,60 %		1 729,45	36 288,70	2 696 122,83
<b>France (1)</b>	<b>125 298 367,01</b>	<b>23,93 %</b>		<b>589 457,55</b>	<b>10 573 711,78</b>	<b>114 135 197,68</b>
Belgique (2)	15 955 513,69	38,33 %		74 979,57	1 398 713,71	14 481 820,41
Canada	2 760 973,21	264,19 %		10 675,10	239 153,18	2 511 144,93
<b>Pays à Intervention Directe</b>	<b>18 716 486,90</b>	<b>52,26 %</b>		<b>85 654,67</b>	<b>1 637 866,89</b>	<b>16 992 965,34</b>
<b>Étranger</b>	<b>10 796 285,82</b>	<b>70,19 %</b>		<b>53 883,50</b>	<b>660 880,52</b>	<b>10 081 521,80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>154 811 139,73</b>	<b>29,29 %</b>		<b>728 995,72</b>	<b>12 872 459,19</b>	<b>141 209 684,82</b>

ÉCRIT	« MONTANTS PERCUS »	VARIATION 10/09	CCSA <sup>(*)</sup>	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
Droits de reprographie France	0,00	ns				0,00
<b>TOTAL</b>	<b>194 387,01</b>	<b>18,81 %</b>				<b>194 387,01</b>

TOTAL	MONTANTS PERCUS	VARIATION 10/09	CCSA <sup>(*)</sup>	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS À RÉPARTIR
AUDIOVISUEL	154 811 139,73	29,29 %		728 995,72	12 872 459,19	141 209 684,82
ÉCRIT	194 387,01	18,81 %				194 387,01
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>219 731 531,36</b>	<b>24,62 %</b>	<b>7 569 903,24</b>	<b>728 995,72</b>	<b>12 872 459,19</b>	<b>198 560 173,21</b>

(\*) CCSA : contribution à caractère social et administratif perçue auprès des diffuseurs du spectacle vivant

(1) Y compris DOM-TOM + Monaco

(2) Y compris le Luxembourg

(3) Y compris Action Culturelle pour les droits, et hors Action Culturelle pour la retenue statutaire et le prélèvement spécifique

# RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES DE DROITS 2010

Données exprimées en Euros					
SPECTACLE VIVANT	RÉPARTITIONS		RETENUE SACD / RÉPARTITIONS		
	DROITS RÉPARTIS	VARIATION 10/09	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
Paris	19 270 980,88	+29,64 %	103 637,69	1 492 665,14	17 674 678,05
Province (1)	24 784 907,14	-6,19 %	146 693,91	3 091 558,46	21 546 654,77
<b>France</b>	<b>44 055 888,02</b>	<b>+6,71 %</b>	<b>250 331,60</b>	<b>4 584 223,60</b>	<b>39 221 332,82</b>
Belgique (2)	2 357 759,16	+11,27 %	10 336,43	234 291,40	2 113 131,33
Canada	257 309,04	-17,73 %	1 049,76	29 813,30	226 445,98
<b>Pays à Intervention Directe</b>	<b>2 615 068,20</b>	<b>+7,54 %</b>	<b>11 386,19</b>	<b>264 104,70</b>	<b>2 339 577,31</b>
<b>Étranger</b>	<b>4 146 348,69</b>	<b>+12,80 %</b>	<b>21 597,77</b>	<b>266 992,99</b>	<b>3 857 757,93</b>
<b>Éditions graphiques</b>	<b>8 957,78</b>	<b>-0,01 %</b>	<b>44,69</b>	<b>626,97</b>	<b>8 286,12</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50 826 262,69</b>	<b>+7,22 %</b>	<b>283 360,25</b>	<b>5 115 948,26</b>	<b>45 426 954,18</b>

AUDIOVISUEL	DROITS RÉPARTIS	VARIATION 10/09	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
Contrats Généraux	83 724 248,37	+4,87 %	0,00	0,00	83 724 248,37
Contrats Individuels	2 249 630,22	-19,03 %	24 004,48	173 501,02	2 052 124,72
Contrats Nouveau Protocole	2 435 626,96	+125,62 %	0,00	0,00	2 435 626,96
<b>France (1)</b>	<b>95 316 393,30</b>	<b>+6,36 %</b>	<b>24 004,48</b>	<b>173 501,02</b>	<b>95 118 887,80</b>
Belgique (2)	9 256 884,97	+7,62 %	0,00	0,00	9 256 884,97
Canada	1 643 847,22	+87,82 %	0,00	0,00	1 643 847,22
<b>Pays à Intervention Directe</b>	<b>10 900 732,19</b>	<b>+15,03 %</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 900 732,19</b>
<b>Étranger</b>	<b>1 473 659,93</b>	<b>-59,92 %</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 473 659,93</b>
<b>TOTAL</b>	<b>107 690 785,42</b>	<b>+4,79 %</b>	<b>24 004,48</b>	<b>173 501,02</b>	<b>107 493 279,92</b>

ÉCRIT	DROITS RÉPARTIS	VARIATION 10/09	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
Droits de reprographie France	0,00	n.s	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>194 387,01</b>	<b>18,81 %</b>	<b>0,00</b>	<b>12 171,12</b>	<b>182 215,89</b>

TOTAL	DROITS RÉPARTIS	VARIATION 09 / 08	PRÉLÈVEMENT SPÉCIFIQUE	RETENUE SACD	DROITS NETS
AUDIOVISUEL	107 690 785,42	+4,79 %	24 004,48	173 501,02	107 493 279,92
ÉCRIT	194 387,01	+18,81 %	0,00	12 171,12	182 215,89
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>158 711 435,12</b>	<b>+5,57 %</b>	<b>307 364,73</b>	<b>5 301 620,40</b>	<b>153 102 449,99</b>

NB : Il convient de souligner que ne figurent dans ce tableau que les droits (hors contribution à caractère social et administratif) ayant donné lieu à répartition individuelle, à l'exclusion des sommes reversées à des sociétés étrangères, des montants revenant au domaine public audiovisuel et de la part de copie privée légalement affectée aux dépenses d'action culturelle.

## COMPTE DE GESTION

Données exprimées en Euros

CHARGES	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
<b>I - CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>47 191 193</b>	<b>41 981 121</b>
<b>A - ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>10 967 894</b>	<b>10 654 254</b>
<b>B - IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>725 998</b>	<b>709 218</b>
<b>C - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>17 750 457</b>	<b>17 083 054</b>
Salaires	10 631 784	10 448 281
Charges sociales	4 778 611	4 620 827
Charges diverses	948 232	696 488
Délégation de Bruxelles	1 391 830	1 317 459
<b>D - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>11 452 321</b>	<b>7 752 852</b>
<b>a) Charges d'action sociale auteurs</b>	<b>6 815 776</b>	<b>3 077 816</b>
Allocations complémentaires	6 443 018	2 918 432
Autres dépenses à caractère social	372 759	159 384
<b>b) Charges d'action culturelle</b>	<b>4 520 700</b>	<b>4 516 300</b>
Imputées sur les ressources légales	3 926 197	3 992 255
Imputées sur les ressources volontaires	594 503	524 045
<b>c) Autres charges d'exploitation</b>	<b>115 845</b>	<b>158 736</b>
<b>E - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 177 649</b>	<b>1 013 818</b>
<b>F - DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>5 116 874</b>	<b>4 767 924</b>
<b>II - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>39 604</b>	<b>99 333</b>
Intérêts bancaires	0	169
Pertes de change	519	11 285
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 913	0
Provision dépréciation des titres de participations et créances rattachées	0	0
Provision pour charges financières	0	0
Quote-part produits financiers rattachée à l'action culturelle	35 173	87 880
<b>III - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 511 512</b>	<b>0</b>
<b>IV - INTERESSEMENT</b>	<b>264 388</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III +IV)</b>	<b>51 006 697</b>	<b>42 080 454</b>
<b>RESULTAT DE L' EXERCICE</b>	<b>53 734</b>	<b>49 742</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>51 060 431</b>	<b>42 130 195</b>

## DE L'EXERCICE 2010

RESSOURCES	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
<b>I - RESSOURCES D'EXPLOITATION</b>	<b>42 414 799</b>	<b>38 780 671</b>
<b>A - RÉCUPÉRATION ET REFACTURATION DES CHARGES</b>	<b>641 200</b>	<b>616 700</b>
Récupération des charges d'exploitation d'action culturelle	641 200	616 700
<b>B - RETENUES SUR DROITS</b>	<b>23 158 192</b>	<b>21 039 405</b>
Retenues sur spectacle vivant	5 398 637	5 264 565
Retenues sur audiovisuel	13 798 960	12 216 303
Retenues sur écrit (reprographie)	12 171	8 181
Retenues sur droits divers	672	733
Retenues sur perceptions annexes	3 947 752	3 549 622
<b>C - AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION</b>	<b>13 870 020</b>	<b>12 874 092</b>
<b>a) Produits de gestion courante</b>	<b>996 229</b>	<b>1 029 584</b>
<b>b) Produits divers</b>	<b>8 353 139</b>	<b>7 328 206</b>
Produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement)	3 293 018	2 918 432
Autres produits	5 060 122	4 409 774
<b>c) Ressources d'action culturelle</b>	<b>4 520 652</b>	<b>4 516 302</b>
Part légale	3 926 197	3 992 255
Part volontaire	594 455	524 046
<b>D - REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>4 745 387</b>	<b>4 250 474</b>
<b>II - RESSOURCES FINANCIÈRES</b>	<b>8 409 055</b>	<b>2 614 601</b>
Intérêts des prêts	10 698	11 514
Produits sur créances diverses	104 912	163 200
Revenus sur valeurs mobilières de placement	299 665	166 058
Gains de change	3 529	29 860
Produits nets sur cessions de titres de participation	6 499 985	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement:		
- Sur F.C.P. SACD investissement	0	0
- Sur autres valeurs mobilières de placement	1 490 267	2 243 969
Reprise provision dépréciation sur titres participatifs et créances rattachées	0	0
Reprise provision pour charges financières	0	0
<b>III - RESSOURCES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>236 577</b>	<b>734 924</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>51 060 431</b>	<b>42 130 195</b>



## AU 31 DÉCEMBRE 2010

PASSIF	AU 31 DÉCEMBRE 2010		AU 31 DÉCEMBRE 2009	
<b>CAPITAL SOCIAL</b>		<b>1 891 508</b>		<b>1 814 318</b>
<b>REPORT A NOUVEAU</b>		<b>183 649</b>		<b>133 907</b>
<b>RESULTAT DE L' EXERCICE</b>		<b>53 734</b>		<b>49 742</b>
<b>TOTAL I - CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 128 891</b>		<b>1 997 967</b>
<b>PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS (SOCIAUX)</b>		<b>4 419 752</b>		<b>3 927 948</b>
Provision pour pensions personnel	2 356 524		2 132 747	
Provision pour retraites auteurs	0		0	
Provision médailles du travail	143 634		152 146	
Provision indemnités de fin de carrière	1 919 594		1 643 055	
<b>PROVISIONS POUR LITIGES</b>		<b>4 397 559</b>		<b>924 251</b>
<b>PROVISIONS POUR ACTION SOCIALE</b>		<b>200 000</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL II - PROVISIONS</b>		<b>9 017 311</b>		<b>4 852 199</b>
<b>DETTES</b>		<b>228 234 899</b>		<b>182 682 158</b>
Dépôts et cautionnements reçus	8 843		16 343	
Avances et acomptes clients	1 123 345		325	
Emprunts et concours bancaires	1 165 659		1 005 182	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 381 894		1 510 673	
Personnel	1 791 808		1 402 143	
État et organismes sociaux	7 513 535		11 305 093	
Autres créditeurs divers	3 815 220		3 800 681	
Auteurs créditeurs	64 242 461		55 164 278	
Libéralités à verser aux auteurs	4 001 392		21 778	
Organismes professionnels	1 648 988		1 630 250	
Droits audiovisuels à affecter	111 969 707		75 513 156	
Droits auteurs à répartir	5 836 752		6 778 774	
Droits copie privée "Part auteurs" à affecter	6 605 041		6 303 463	
Droits copie privée "Part action culturelle"	3 367 620		3 313 758	
Droits de l'écrit (France) à répartir	21 318		21 318	
Droits de la Belgique en instance d'affectation :				
- Audiovisuel	12 837 880		14 124 636	
- Spectacle vivant	903 437		770 305	
<b>TOTAL III - DETTES</b>		<b>228 234 899</b>		<b>182 682 158</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>		<b>309 263</b>		<b>175 009</b>
<b>TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		<b>309 263</b>		<b>175 009</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>239 690 364</b>		<b>189 707 332</b>

# Les chiffres 2010 de la SACD

DÉTAIL DES AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL				
	EXERCICE 2010		EXERCICE 2009	
<b>AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL</b>		<b>372 759</b>		<b>159 384</b>
<b>Dons, caisse de solidarité</b>		<b>316 335</b>		<b>103 255</b>
<b>Autres frais de solidarité</b>		<b>56 424</b>		<b>56 129</b>
Honneurs funèbres	9 954		6 799	
Assurances décès (adides)	41 470		44 330	
Dons, subventions sociales	0		0	
Prix, legs	5 000		5 000	
DÉTAIL DES RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES				
	EXERCICE 2010		EXERCICE 2009	
<b>RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		<b>3 293 018</b>		<b>2 918 432</b>
- Contribution à caractère social et administratif (CCSA)	2 352 289		2 128 412	
- Perceptions issues du domaine public (quote part de 30 %)				
. Domaine public radio télévision	162 855		113 384	
. Emprunt répertoire non protégé	281 737		205 200	
. Droits de la communauté des auteurs	373 582		346 892	
- Participation auteurs 1 % succession	122 554		124 544	
DÉTAIL DES CHARGES ET RESSOURCES DE L'ACTION CULTURELLE				
	EXERCICE 2010		EXERCICE 2009	
<b>CHARGES D'ACTION CULTURELLE</b>		<b>4 520 700</b>		<b>4 516 300</b>
<b>CHARGES IMPUTÉES SUR LES RESSOURCES LÉGALES</b>	<b>3 926 197</b>		<b>3 992 255</b>	
<b>Charges directes</b>	<b>3 284 997</b>		<b>3 375 555</b>	
- Aides à la création	120 138		68 674	
- Aides à la diffusion	637 577		331 390	
- Aides à la formation	159 301		48 244	
- Aides mixtes	2 201 111		2 589 495	
- Reliquats année en cours	166 870		337 752	
<b>Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle</b>	<b>641 200</b>		<b>616 700</b>	
(quote part imputée sur les ressources légales)				
<b>CHARGES IMPUTÉES SUR LES RESSOURCES VOLONTAIRES</b>	<b>594 503</b>		<b>524 045</b>	
<b>Autres charges directes</b>				
- Aides à la création	22 906		11 847	
- Aides à la diffusion	121 561		57 167	
- Aides à la formation	30 372		8 323	
- Aides mixtes	419 664		446 708	
<b>RESSOURCES AFFECTÉES À L'ACTION CULTURELLE</b>		<b>4 520 652</b>		<b>4 516 302</b>
<b>AFFECTATIONS LÉGALES</b>	<b>3 926 197</b>		<b>3 992 255</b>	
Copie privée audiovisuelle	2 354 123		2 193 752	
Copie privée sonore	435 075		385 699	
Droits irrépartissables (article 321-9 du CPI)	594 287		911 444	
Produits financiers	35 173		87 880	
Reprise reliquats années précédentes	507 539		413 481	
<b>AFFECTATIONS VOLONTAIRES</b>	<b>594 455</b>		<b>524 046</b>	
Copie privée sonore part répartissable	568 507		502 086	
Contribution action culturelle (SDRM)	6 700		7 460	
Produits divers	19 248		14 500	

# Organismes ayant bénéficié de concours pendant trois années consécutives

## DANSE

- Festival de la Nouvelle Danse d'Uzès
- Sujets à Vif (Festival d'Avignon)
- Faits d'Hiver/Danses d'auteurs
- Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis
- Printemps de la danse en Charente
- Plastique Danse Flore
- L'été des Hivernales
- Question de danse, questions d'artistes (Marseille)

## THÉÂTRE

- Entr'Actes
- Les Molières
- Fonds de soutien au théâtre privé
- Les Chantiers de Blaye et de l'Estuaire
- Éditions Actes Sud Papiers
- Éditions Espace 34
- L'Avant-Scène Théâtre
- Dispositif d'aide à la création CNT / SACD
- Avignon Festival & Compagnie
- Festival des Jeux de Théâtre (Sarlat)
- 1.2.3 Théâtre / Théâtre de l'Est Parisien
- À mots découverts
- Festival Actoral
- Les Mardis midis des textes libres présentés au Théâtre du Rond-Point
- Prix jeunes metteurs en scène « Théâtre 13 »
- Festival des francophonies
- Festival Juste pour rire
- Festival Paris fait sa comédie

## MUSIQUE

- Fonds de Création Lyrique
- Fonds de Création Musicale (FCM)
- Fonds Musique de Scène
- Valorisation Lyrique
- Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
- Festival Agora
- Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
- Centre de la Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC)
- Festival MUSICA

## ARTS DU CIRQUE

- Jeunes Talents Cirque Europe

## ARTS DE LA RUE

- Chalon dans la Rue - Auteurs d'espace public
- Écrire pour la Rue

## INTERNATIONAL

- Scène/Bureau du Théâtre à Berlin
- Festival Crossing the line (New York)
- Sala Beckett (Barcelone)
- Fonds Etant Donnés
- LAB007

## TÉLÉVISION

- FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
- Le Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEAA)
- Festival International des Scénaristes (Bourges)
- Festival de la Fiction Télévisée (La Rochelle)
- L'Harmattan (La saison télévisée)
- La Gazette des Scénaristes (UGS)
- Scénaristes en séries (Aix Les Bains)
- Les Journées du Scénario (UGS)

## ANIMATION

- La Poudrière
- Festival d'Un Jour
- Fête du Cinéma d'Animation (AFCA)
- Forum Cartoon
- Festival International du court métrage de Clermont-Ferrand
- Cartoon Movie

## CINÉMA

- Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
- Institut Lumière
- Cinéma des Cinéastes
- Quinzaine des Réalisateurs
- Semaine Internationale de la Critique
- Festival International du court métrage (Clermont-Ferrand)
- L'Agence du court métrage
- Festival International des Scénaristes (Bourges)
- French Film Festival
- Atelier Grand Nord
- Les Journées du Scénario (UGS)
- Festival Premiers Plans
- Festival du Film Grolandais
- Festival Pocket Film
- Rencontres Cinématographiques de Dijon
- Festival International d'Animation (Annecy)
- Emergence

## RADIO

- Les Radiophonies
- Festival Longueur d'Ondes
- Du côté des ondes (RTBF)
- Chantiers Nomades

## CRÉATION INTERACTIVE

- E.Magiciens - Les Rencontres de la Jeune Création Numérique (Valenciennes)
- Concours NX Publishing

## ACTIONS NON IMPUTÉES À UNE DISCIPLINE PARTICULIÈRE

- Association Beaumarchais-SACD
- Captation Sujets à Vif (Sophie Laly)

# Rapport général du Commissaire aux comptes

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.)  
Siège Social : 11 bis rue Ballu – 75009 – PARIS  
Société Civile / N° Siren : 784 406 936

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31/12/2010

## Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note H « Faits marquants en 2010 » du paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables année 2010 » de l'annexe aux comptes annuels

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 14 avril 2011  
Le Commissaire aux comptes  
MAZARS / Luc MARTY

### **Paris**

11 bis, rue Ballu  
75442 Paris cedex 09  
Tél. : 01 40 23 44 44  
Fax : 01 45 26 74 28  
[www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)

### **Bruxelles**

Rue du Prince Royal, 87  
1050 Bruxelles  
Tél. : 00 32 (2) 551 03 20  
Fax : 00 32 (2) 551 03 25  
[www.sacd.be](http://www.sacd.be)

### **Montréal**

4446, boulevard Saint-Laurent  
Bureau 202  
Montréal (Québec)  
H2W 1Z5  
Tél. : 00 1 (514) 738 88 77  
Fax : 00 1 (514) 342 46 15  
[www.sacd.ca](http://www.sacd.ca)

#### CRÉDITS DES IMAGES D'OUVERTURE DE CHAPITRE

**Chapitre 1 :** *Mort d'un président*. Scénaristes, dialoguistes, Pierre Aknine, Gérard Walraevens. Réalisation : Pierre Aknine.  
Photo : Jacques Morell - France 3 - GMT Productions

**Chapitre 2 :** *Littoral*. Texte et mise en scène de Wajdi Mouawad. Photo : Thibault Baron

**Chapitre 3 :** *Pina*. Scénario et réalisation : Wim Wenders. Chorégraphies : Pina Bauch. Photo : Donata Wenders

**Chapitre 4 :** *French Roast* de Fabrice O.Joubert. Photo : Pumpkin Factory/Bibo Films

**Chapitre 5 :** *Potiche*. Scénario, adaptation, réalisation : François Ozon. Librement inspiré de la pièce de Pierre Barillet et Jean-Pierre Grédy. Photo : Jean-Claude Moireau/Mandarin cinéma

**SACD**  
[www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)